

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 59

Séance tenue le 27 janvier 2003, à 19 h 30
Club de golf Saint-Jean
320, rue Jacques Cartier Sud
Saint-Jean-sur-Richelieu

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 JANVIER 2003.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION PAR LE MAPAQ	
HÉLÈNE BRASSARD, MARCEL NORMANDEAU	5
PRÉSENTATION PAR LE MENV	
PIERRE-HUGHES BOISVENU	10
PRÉSENTATION SUR LES ANTIBIOTIQUES	
ANDRÉ BROES.....	15
REPRISE DE LA SÉANCE	24
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
CARMEN LABELLE.....	24
NICOLE PETERS	30
JOHN BURCOMBE	37
DANIEL RACINE	49
JEAN SIOUVILLE	57
REPRISE DE LA SÉANCE	65
RAYMOND DURIVAGE	65
YVES PHILIE	69
STÉPHANE BISAILLON.....	77
JEAN-PAUL ROULIN	78
LOUIS SIOUVILLE.....	85

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette 38e séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

10 Pour ceux qui ne nous connaissent pas déjà, je me présente. Je suis Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique. Je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

15 Nous poursuivons, ce soir, à Saint-Jean-sur-Richelieu, la première partie de la consultation publique de l'audience publique. Alors, c'est l'occasion qui vous est donnée d'adresser des questions à la Commission afin de compléter l'information déjà reçue lors des séances thématiques ou dans les documents déposés à la Commission et, ainsi, obtenir un tableau des plus complet de la situation locale et régionale.

20 Ce n'est donc pas le moment qui vous est donné pour exprimer votre opinion, mais le moment qui vous est donné pour poser toutes les questions qui amélioreront votre compréhension du secteur de la production porcine au Québec.

25 Alors, cette première partie se terminera la semaine prochaine, soit le 6 février 2003 à Sainte-Marie-de-Beauce.

30 Lors de la seconde partie de l'audience publique qui débutera le 3 mars à Québec, toute personne, toute municipalité ou tout groupe intéressé pourra exprimer son opinion et ses préoccupations à la Commission. L'information relative aux modalités, dates et lieux de cette seconde partie de l'audience publique est disponible à l'arrière de la salle. Il y a un feuillet d'information qui a été préparé à cet effet pour vous permettre de vous y retrouver facilement. Nous serons d'ailleurs dans la région ici, à Saint-Jean-sur-Richelieu, le 20 mars prochain.

35 Durant la soirée et les deux séances de demain, la Commission a requis la présence de personnes-ressources qui proviennent de différents ministères que je vous présente dès maintenant et qui répondront aux questions de la Commission, ainsi qu'à vos questions.

Alors, sans plus tarder, je vous présente, d'abord, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Denis Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

40 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

45 Bonsoir!

M. DENIS SANFAÇON :

50 Pour les audiences de Saint-Jean, je suis accompagné du directeur régional, monsieur Marcel Normandeau, ainsi que des personnes suivantes: Hélène Brassard, Michel Ouellet, Raymonde Fortin, Pascal Cantin, Robert Fillion et Michel Major

LA PRÉSIDENTE :

55 Bonsoir, messieurs, dames! De La Financière agricole, monsieur Claude Robitaille.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

60 Bonsoir, madame! Pour nos séances à Saint-Jean, je serai accompagné de monsieur Patrick Mullier.

LA PRÉSIDENTE :

65 Bonsoir, messieurs!
Du ministère de la Santé et des Services sociaux, le docteur Louis Jacques.

M. LOUIS JACQUES :

70 Bonsoir! Je suis accompagnée d'une collègue qui s'appelle Isabelle Tardif.

LA PRÉSIDENTE :

75 Bonsoir!
Du ministère de l'Environnement du Québec, monsieur Pierre Fortin.

M. PIERRE FORTIN :

80 Bonsoir, madame la présidente! Je suis accompagné du directeur régional, monsieur Pierre-Hugues Boisvenu, de Jean-François Boulet, Daniel Savoie, Sylvain Primeau, que vous connaissez, Marc Simoneau, Richard Beaulieu et Serge Bouchard.

LA PRÉSIDENTE :

85 Que l'on connaît aussi.

M. PIERRE FORTIN :

Qui est venu à quelques reprises, oui.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir, messieurs!

Du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, monsieur Jean Nadeau.

95 **M. JEAN NADEAU :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Je suis accompagné de monsieur Raynald Charrier.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, messieurs!

De la Société de la faune et des parcs du Québec, monsieur Michel Letendre.

105 **M. MICHEL LETENDRE :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Je suis accompagné de monsieur Gérard Massé, directeur régional de l'aménagement de la faune de la région Montréal, Laval et de la Montérégie.

110

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Bonsoir, messieurs!

115

Je ne sais pas s'il est dans la salle, du ministère des Ressources naturelles, monsieur Maurice Roy. Est-ce qu'il est là? Non. Il n'est pas présent.

Nous avons également ce soir un invité spécial, monsieur André Broes, qui est président de l'Association des vétérinaires des industries animales et coordonnateur du secteur santé au CDPQ. Bonsoir, monsieur Broes.

120

M. ANDRÉ BROES :

Bonsoir, madame la présidente!

125

LA PRÉSIDENTE :

130 La Commission est également accompagnée d'une partie de son équipe, que je vous présente, parce que, au cours de la soirée, il vous sera possible, si vous avez certaines questions, de leur adresser ces questions. Alors, il s'agit des analystes Stéphanie Dufresne et Audrey Wu, qui sont ici à la gauche de la table de la Commission, de monsieur Daniel Bérubé, qui est notre conseiller en communications, de Marie-Josée Méthot, qui est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

135 Également, le responsable de l'organisation logistique, monsieur Daniel Buisson; le technicien du son, monsieur Martin Lajoie. Les transcriptions seront assurées par madame Lise Maisonneuve.

140 Alors, je vous mentionne que tout ce qui est dit en audience est enregistré. Les transcriptions sont disponibles dans les vingt centres de consultation que la Commission a ouverts, ainsi que dans le site Internet de la Commission, la semaine qui suit les audiences. Les documents déposés également sont disponibles à ces endroits.

145 Le déroulement de la séance de ce soir, nous allons d'abord commencer avec un portrait régional de l'agriculture, du ministère de l'Agriculture, parce que lorsque nous sommes allés à Saint-Hyacinthe, on a vu le portrait régional de la Montérégie Est. Alors, ce soir, on aura le portrait de la Montérégie Ouest.

150 Nous ne ferons pas de présentation du ministère de la Santé, ils répondront aux questions du public, puisque le portrait a déjà été fait lorsque nous sommes allés à Saint-Hyacinthe et le ministère de l'Environnement fera une courte présentation du portrait environnement.

155 Après ces présentations, tout de suite après ces présentations, je vais inviter monsieur Broes à nous faire une présentation sur les questions d'antibiotiques. C'est l'objet de sa présentation. Après ces présentations, on fera une pause de quinze minutes.

160 Pendant cette pause, le registre s'ouvrira. Le registre, c'est l'endroit où vous devez vous inscrire s'il est de votre intention de poser des questions à la Commission. Vous êtes appelés, au retour de la pause, par ordre d'inscription au registre et je vous autorise à poser deux questions à chacune des fois que vous vous présentez devant la Commission. Mais vous avez la possibilité, bien sûr, de vous réinscrire au registre.

165 Ce registre sera fermé demain soir, à un moment que je déterminerai au cours de la soirée, la Commission souhaitant terminer au plus tard à 23 h, autour de 23 h ses séances, compte tenu qu'on en a un grand nombre à notre actif et qu'il faut penser à la santé de tous. Alors, donc, si je ne vous appelle pas ce soir, je vous appelle demain, vous conservez toujours votre ordre de priorité sur le registre.

170 Un dernier point. Le BAPE nous demande, à chacune de nos séances, de recueillir vos commentaires. Alors, on a, à cet effet, un questionnaire sondage à l'arrière de la salle que je vous invite à compléter.

175 Maintenant, je céderais la parole à monsieur Sanfaçon pour la présentation du portrait agricole de la Montérégie Ouest.

M. DENIS SANFAÇON :

180 Merci, madame la présidente. Alors, la première partie de la présentation touchera des statistiques de la région et sera faite par Hélène Brassard. Et la seconde partie, un peu plus couleur locale, par monsieur Marcel Normandeau, directeur régional.

Mme HÉLÈNE BRASSARD :

185 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame Brassard!

190 **Mme HÉLÈNE BRASSARD :**

195 Ce soir, je vous décrirai tout d'abord le secteur bioalimentaire d'un point de vue économique, puisqu'il en est de l'agriculture en général et de la production porcine plus particulièrement. Après quelques mots sur l'industrie de l'abattage et de la transformation de la viande porcine, je terminerai par quelques données plus spécifiques à l'agroenvironnement.

200 Le bioalimentaire est un secteur important de l'économie régionale de la Montérégie dans son ensemble, puisque 11 % des emplois y sont reliés. L'agriculture occupe 15 400 personnes et la transformation, 15 500. Près de 44 000 emplois sont associés au commerce des aliments et à la restauration. La Montérégie fournit 17 % des emplois du secteur bioalimentaire québécois et compte pour 20 % du produit intérieur brut.

205 Selon le recensement de l'agriculture mené par Statistique Canada en mai 2001, la Montérégie, secteur ouest, compte 3 153 entreprises agricoles. Ces entreprises possèdent près de 316 000 hectares et en cultivent 249 000, excluant toujours les pâturages.

210 Les cultures en maïs-grain et maïs d'ensilage sont les cultures les plus importantes avec la moitié des superficies cultivées, alors que le soya vient en second avec 18 % des superficies. Soulignons, finalement, le secteur maraîcher, qui compte pour 45 % des superficies en légumes au Québec.

215 Les productions animales sont également très présentes dans la région. La production laitière est de loin la plus importante avec 790 entreprises et un cheptel de près de 38 000 vaches laitières. La production bovine vient ensuite avec 327 entreprises détenant des vaches de boucherie, 232 des bouillons. Les volailles sont présentes sur 164 exploitations, 113 détiennent des moutons et des agneaux et, également, plusieurs entreprises possèdent des chevaux et poneys, soit 318. Finalement, 111 entreprises élèvent des porcs.

220 2 743 entreprises déclarent des porcs au Québec et les 111 entreprises se retrouvant dans la Montérégie Ouest ont un cheptel porcin en inventaire de 221 755 têtes, ce qui correspond à 5 % du cheptel total du Québec, toutes catégories confondues.

225 Des 111 entreprises déclarantes dans la région, environ 70 %, soit 80, sont considérées entreprises porcines, car elles tirent de l'élevage porcin plus de la moitié de leurs revenus agricoles. C'est à ces entreprises que nous nous intéresserons pour les fins de la présentation.

230 Ainsi, 56 % des entreprises porcines de la région ont moins de 2 000 porcs en inventaire, toutes catégories confondues, et je rappelle ici qu'il s'agit d'entreprises agricoles et non de sites de production, une entreprise pouvant posséder plus d'un site.

235 Le cheptel moyen des entreprises porcines en Montérégie Ouest est de 2 734 têtes en inventaire, toutes catégories confondues, ce qui est supérieur à la moyenne québécoise de 1 863. C'est également le cas lorsqu'on considère chaque catégorie de porc spécifiquement.

240 L'entreprise agricole de la région, qu'elle soit porcine ou oeuvrant dans une autre production, a une superficie moyenne légèrement inférieure à la moyenne québécoise, soit 81 hectares pour l'entreprise porcine et 101 hectares pour l'entreprise spécialisée dans une autre production.

245 La majorité des entreprises, soit 87 %, possèdent un atelier d'engraissement, alors qu'une entreprise sur deux possède un atelier de maternité. C'est donc environ le tiers des entreprises porcines de la région qu'on appellera naisseur-finiisseur.

250 Le secteur de l'abattage et de la transformation de viande de porc compte 36 entreprises en Montérégie, soit 20 % des entreprises de ce secteur au Québec, qui emploie près de 3 300 personnes, soit 21 % des emplois du secteur québécois. 20 entreprises se spécialisent dans la transformation à valeur ajoutée, 2 entreprises oeuvrent dans l'abattage spécialisé et 9 dans l'abattage multispèces. Finalement, 5 se spécialisent dans la découpe et le désossage.

255 Si on passe maintenant à quelques informations plus agroenvironnementales, au cours des dix dernières années, le ministère a procédé à la compilation de plus de 100 000 échantillons de sols effectués à travers le Québec. Les résultats compilés des analyses de sols effectuées dans la Montérégie Ouest indiquent que 23 % des échantillons présentent un taux de saturation en phosphore supérieur à 10 %.

Il faut souligner que les résultats obtenus des compilations des analyses de sols ne peuvent être directement transposés aux superficies, parce que la superficie associée à chaque échantillon ne nous est pas connue.

260

Le grand nombre d'échantillons recueillis nous permet toutefois d'obtenir quelques indicateurs intéressants. Par exemple, ces résultats permettent de démontrer la variabilité des taux de saturation en phosphore des sols entre les régions et à l'intérieur même des régions, variabilité que prend en compte la nouvelle réglementation.

265

Le ministère a procédé à une évaluation par télédétection de l'étendue du déboisement en Montérégie. Pour ce faire, nous avons utilisé les cartes de base topographique du Québec du début des années 90 et les avons comparées à une image satellite datée du 11 juin 1999. Cette comparaison a permis de constater que la perte de boisé à l'intérieur de la zone agricole en Montérégie Ouest correspond à moins de 1% de cette zone, soit 2 249 hectares, et à un peu plus de 1 % à l'extérieur de la zone agricole, soit 807 hectares.

270

Je vous présenterai, pour terminer, un court bilan des interventions du ministère dans le cadre du Programme Prime-Vert. Ainsi, entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 233 structures d'entreposage ont été érigées pour stocker le fumier produit par des animaux, des bovins surtout, logés dans des bâtiments construits antérieurement au 1er juin 1993. Bien qu'ils doivent obligatoirement stocker le fumier, les producteurs n'ont pas d'aide directe pour ce faire, s'il s'agit de bâtiments construits après le 1er juin 1993.

275

L'aide financière représente 70 ou 90 % des coûts admissibles, selon la taille de l'élevage. Soulignons que le stockage étanche des déjections de porc est maintenant complété.

280

Les rampes d'épandage constituent un excellent moyen de mieux gérer les lisiers et de diminuer les odeurs. Un des volets du Programme Prime-Vert en tient compte. Entre le 1er avril 1997 et le 31 mars 2002, 29 rampes ont été acquises avec l'aide financière du ministère. Cette aide représente 50 % des coûts d'acquisition.

285

Un nouveau volet à Prime-Vert en vigueur depuis un an contribue à 70 % au financement des travaux visant à diminuer les risques de pollution diffuse. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, la plantation de haies brise-vent, l'introduction de pratiques de conservation des sols et la restriction de l'accès des animaux aux cours d'eau comptent parmi les travaux admissibles. Dans la région, 41 projets ont été réalisés.

290

Finalement, au 31 mars 2002, 13 clubs-conseils en agroenvironnement oeuvraient dans la région. 497 entreprises agricoles en étaient membres, dont 12 entreprises porcines. 27 % des unités animales de la région appartenaient à des entreprises membres et j'aimerais souligner que cette formule continue de gagner en popularité auprès des producteurs agricoles depuis mars dernier et que le nombre d'entreprises membres continue toujours d'augmenter.

295

300 Je céderais la parole maintenant à monsieur Marcel Normandeau, pour plus
d'informations sur les interventions du ministère dans la région.

M. MARCEL NORMANDEAU :

305 Madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Normandeau.

310

M. MARCEL NORMANDEAU :

Pour compléter le portrait régional présenté par madame Hélène Brassard, j'ajouterai
qu'une particularité du secteur agricole de notre territoire est l'importance de la production
315 maraîchère. Particulièrement celle sur sol organique, usuellement appelée culture sur terre
noire. Pensons parmi d'autres aux cultures de la laitue, du céleri, de la carotte et de l'oignon.
Nous pouvons aussi dire que nous nous caractérisons comme une région céréalière, ayant de
très importantes superficies en culture de maïs, de soya et de céréales.

320 La Direction régionale de la Montérégie Ouest du ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation compte quatre centres de services. Parmi nos employés, une
quinzaine de professionnels et de techniciens touchent à l'agroenvironnement dans le cadre de
leur travail.

325 Notre stratégie d'intervention se base sur l'appui et l'influence aux organisations
dispensatrices de services-conseils et aux projets du milieu reliés à nos priorités, en plus de nos
interventions liées à nos programmes agricoles, notamment le Programme Prime-Vert.

330 Ainsi, nous appuyons les treize clubs-conseils en agroenvironnement du territoire et
participons aux projets d'observation des mauvaises herbes et au réseau GR-MAX qui vise à
démontrer les résultats économiques en lien avec les techniques de conservation du sol. Ces
réseaux ont déjà été mentionnés par mon confrère de la Montérégie Est à Saint-Hyacinthe le 16
décembre dernier.

335 Aussi, nos conseillers, particulièrement ceux dédiés à l'horticulture, consacrent une part
importante de leur temps aux travaux liés au réseau d'avertissement phytosanitaire du ministère,
lequel vise une utilisation rationnelle et une réduction des pesticides en agriculture.

340 Nous collaborons aussi avec les organismes qui le désirent, comme les MRC, les
municipalités régionales de comté, et les groupes de bassins versants à des travaux ou à des
échanges visant une plus grande diffusion des pratiques agricoles agroenvironnementales ou qui
visent une cohabitation plus harmonieuse des entreprises de production animale et les résidants
urbains et ruraux.

345 Je veux citer, à titre d'exemple, les travaux d'appui à l'adoption d'un règlement de
contrôle intérimaire concernant le développement des productions animales de la MRC
Beauharnois-Salaberry. Les échanges entre notre conseiller régional en aménagement, celui
de la MRC, ainsi qu'avec le comité consultatif agricole, ont entraîné plusieurs propositions.
Celles-ci furent complétées par de documents produits par la Direction régionale et puis
350 intégrées au projet de règlement de la MRC. Celui-ci a, par la suite, été adopté par le conseil
de la MRC le 18 septembre 2002 et est entré en vigueur le 21 janvier dernier, suite à
l'approbation du ministre des Affaires municipales et de la Métropole.

355 Comme nous pouvons le constater, les préoccupations de l'agroenvironnement sont
importantes pour nous, à la Direction régionale Montérégie Ouest. Je vous remercie, madame
la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

360 Je vous remercie.

Maintenant, je demanderais au ministère de l'Environnement de faire sa présentation.

M. PIERRE FORTIN :

365 Oui. D'ailleurs, vous vous souvenez, lors de notre dernière rencontre à Saint-Hyacinthe,
nous avons présenté les activités du ministère de l'Environnement pour l'ensemble de la région.
Cependant, compte tenu de la problématique actuelle, je demanderais à mon collègue régional
de nous présenter les points saillants qui ressortent de ce portrait-là, qui est disponible sur le site
370 Internet du BAPE. Donc, monsieur Pierre-Hugues Boisvenu.

LA PRÉSIDENTE :

375 Bonsoir, monsieur Boisvenu!

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

380 Madame la présidente, bonsoir! Messieurs les commissaires, bonsoir! Bienvenue dans cette magnifique région qu'est la région de Saint-Jean-sur-Richelieu, malgré le froid qu'il fait ce soir.

385 Donc, comme le disait mon collègue, Pierre Fortin, je vais tenter de reprendre ce soir l'essentiel de la présentation que le ministère a faite à Saint-Hyacinthe lors des premières audiences dans la région.

Ça va se résumer essentiellement à avoir un portrait sur le volume des certificats émis en région, notamment, et sur un portrait notamment des concentrations au niveau des cultures animales et végétales.

390 Donc, pour le bénéfice des gens, vous avez sur l'écran à l'arrière la région de la Montérégie. On s'excuse, cette carte n'a pas été mise à jour suite aux fusions municipales, notamment avec l'apparition de la CMM, la disparition de Longueuil comme ville, et l'apparition de Longueuil maintenant comme ville et MRC en même temps, mais de toute façon ça nous donne une bonne idée de la région, la Montérégie étant une très grande région, dont 27 % du territoire étant forestier et 63 % étant en agriculture. Et, ça comprend le quart des fermes du Québec, également le quart des emplois dans le domaine agricole au Québec.

400 Dans le domaine démographique, c'est la région qui vient au deuxième rang avec 1.3 million d'habitants, donc presque 18 % de la population québécoise, 178 municipalités et 14 MRC.

405 Lorsqu'on regarde maintenant la région avec ses caractéristiques plutôt de bassin, on retrouve quatre grands bassins dans la région de la Montérégie, qui sont d'ailleurs reconnus dans la Politique québécoise sur l'eau, qui est le bassin à l'ouest de Châteauguay; plus au centre, celui du bassin Richelieu qui inclut un bassin aussi important, celui de la baie Missisquoi; et, enfin, le bassin de la Yamaska. Ce sont les quatre bassins sur lesquels le ministère de l'Environnement porte plus particulièrement son action.

410 Maintenant, si on regarde de façon un peu plus pointue la concentration animale, c'est un portrait de 1996. Malheureusement, le portrait de 2001, les données devraient être finalisées, sur le plan de l'analyse, fin février, début mars, donc devrait être disponible pour la prochaine phase des audiences du BAPE. On nous dit qu'il devrait être disponible au ministère donc en février, mars. Mais, par contre, ça nous donne une bonne idée si on veut avoir un aperçu de la concentration de la production animale.

415 Pour le bénéfice des gens dans la salle, lorsqu'on parle d'unité animale, on fait référence ici, lorsqu'on parle de 1 unité animale, on fait référence à une vache, dans le fond, ou quatre point porcs, ou un nombre déterminé de poules. Donc, une unité animale, c'est la représentation, dans le fond, mathématique pour égaliser lorsqu'on fait nos calculs en termes

420 d'impact sur l'environnement, pour mettre en équilibre ce qu'une vache représente comme
fumier ou comme lisier par rapport à d'autres types de production comme la volaille. Donc, on
se sert d'unité animale.

425 Donc, on regarde ici. Dans l'extrême est de la région, donc principalement le bassin de
la Yamaska, on y retrouve une concentration relativement élevée au niveau d'unités animales
produites par hectare cultivé. On est à plus de 2 unités animales. Alors que dans la partie ouest,
donc à partir d'ici, cette région-ci, jusqu'en allant vers l'Ontario et les États-Unis, on retrouve
une concentration d'unités animales beaucoup plus faible, donc moins de .5 unité animale par
hectare cultivé.

430 Si on compare maintenant cette concentration ou cette densité animale au maïs, on voit
un portrait qui est légèrement différent. Donc, dans le maïs, si on regarde maintenant le bassin
de la Yamaska notamment, plus de 30 % de la superficie cultivée est en maïs, et lorsqu'on vient
dans la partie ouest, on retrouve encore des parties où la concentration en territoire cultivé est
435 aussi très élevée. Donc, ça se retrouve principalement dans le bassin de la Châteauguay et
dans le bassin de la Yamaska. Et, une partie également dans le bassin de la Richelieu,
particulièrement sa partie plus au sud.

440 Ce qui crée, cette concentration de culture en maïs et la concentration de production
animale, ce qui crée ce qu'on appelle les municipalités en surplus. Une municipalité en surplus
ou un territoire en surplus, c'est un territoire où la production de lisier ou de fumier dépasse la
capacité des plantes à être produites. Donc, on appelle ça une municipalité ou une zone en
surplus. Et, dans la région, on le disait tantôt, il y a 178 municipalités, 47 de ces municipalités
445 sont reconnues ou sont dénommées comme étant des municipalités en surplus ou dans des
zones d'activités limitées.

Donc, ça représente 32 % du territoire québécois qui est considéré comme zone ayant
un surplus en termes de production de lisier ou de fumier.

450 Ça nous amène sur un portrait de l'eau, maintenant. Donc, les activités agricoles ont un
impact sur la qualité de l'eau. Le ministère dans la région possède 37 stations de suivi de la
qualité d'eau de surface; 2 sont actuellement en ajout, dont le bassin de la rivière Laguerre et, à
des périodes déterminées, le ministère produit des bilans par rapport à la qualité de l'eau.

455 Alors, j'inviterais peut-être mon collègue de Québec, l'un ou l'autre, monsieur Primeau
de la région, qui sont les spécialistes en la matière, qui font ces bilans-là, peut-être de
présenter ou d'interpréter pour la population et vous, madame la présidente et les commissaires,
les données sur ce tableau-là.

460 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, monsieur Simoneau.

M. MARC SIMONEAU :

465

Bonsoir, madame la présidente! Messieurs les commissaires, bonsoir! Peut-être pour résumer un peu l'image qu'on voit à l'écran présentement, donc, on a à l'extrême gauche le bassin versant de la rivière Châteauguay pour lequel le ministère a 7 stations de mesure.

470

Et, ce qu'on peut voir rapidement, on a les classes de qualité d'eau qui sont basées sur un indice de qualité, qu'on appelle l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau. C'est un indice qui utilise 10 variables physico-chimiques pour produire une valeur numérique qui va de 0 à 100 et qui permet de classer la qualité de l'eau en 5 classes de qualité, allant de bonne qualité, donc les triangles en bleu, jusqu'à une très mauvaise qualité qui sont les carrés en rouge.

475

Donc, ce qu'on peut voir rapidement, c'est dans le cas de la rivière Châteauguay, qui est un bassin versant qui est dominé beaucoup par les grandes cultures, beaucoup de maïs, cultures maraîchères également, on peut voir une qualité d'eau qui va de très bonne à la portion sud du bassin et qui évolue vers une qualité très mauvaise près de son embouchure.

480

La station qui porte le numéro – je crois que ma vue baisse – numéro 5, qui est la station qui correspond au ruisseau Norton, est une enclave particulière, parce qu'on parle ici d'un secteur où il y a beaucoup de terre organique, de terre noire, donc qui pose également un problème, spécialement pour les concentrations de phosphore qu'on y retrouve.

485

Également la station de l'embouchure de la rivière des Anglais, qui est la station numéro 5 – excusez-moi, la 5, c'est Norton, 6, rivière des Anglais, ma vue me pose problème – donc, l'embouchure de la rivière des Anglais qui reçoit les eaux du ruisseau Norton montre l'impact de cette qualité-là, et même chose à l'embouchure à Sainte-Martine où on a également une eau de mauvaise qualité.

490

Si on va du côté maintenant du bassin central, qui est la rivière Richelieu, sur la partie inférieure du côté de la baie Missisquoi, on a un ensemble de stations qui drainent vers la baie Missisquoi. Donc, on a des stations sur la droite qui vont d'une bonne qualité, en vert. Et en se dirigeant par la suite du côté de la baie Missisquoi, on tombe dans le bassin de la rivière aux Brochets, qui est un bassin versant où on retrouve des concentrations assez importantes de grandes cultures, également d'unités animales, beaucoup d'unités animales, de porc notamment. Donc, on rencontre des concentrations très élevées d'éléments nutritifs, ce qui cause, notamment la mauvaise qualité qu'on observe.

500

Même chose également pour un petit tributaire qui s'appelle la rivière de la Roche, qui est tout près de la baie, donc, les stations 14 et 15 qu'on voit sur la figure.

505

Maintenant, si on prend le tronçon principal de la rivière Richelieu, de la partie inférieure, Lacolle, la station 19 jusqu'à son embouchure à Sorel dans la partie supérieure, on voit que la qualité de l'eau de la rivière Richelieu est de meilleure qualité. Il faut dire que depuis

510 quelques années, il y a eu trois stations d'épuration d'envergure qui ont été mises en place, si bien qu'on a retrouvé une qualité d'eau qui est fort satisfaisante sur une bonne partie du tronçon principal de la rivière.

515 Maintenant, si on passe au dernier bassin versant, celui de la rivière Yamaska, on peut voir que du côté de la Yamaska, on retrouve à la fois beaucoup d'unités animales et beaucoup également de grandes cultures. C'est un bassin qui est très utilisé à des fins agricoles. Donc, les seules régions où on retrouve une bonne qualité d'eau sont situées dans la partie supérieure du bassin, les stations 25 et 26. Et, on voit qu'à mesure qu'on se dirige vers la partie inférieure, donc à l'embouchure de la rivière Yamaska, la plupart des tributaires montrent une qualité qui varie de mauvaise à très mauvaise, notamment en raison des impacts et des pressions qui proviennent de l'activité agricole intensive qu'on retrouve dans le bassin versant.

520 Donc, c'est là un peu un survol rapide de la qualité de l'eau de la région de Montérégie. Et, si la Commission le juge pertinent, on pourra peut-être, demain, revenir avec un peu plus de détails sur d'autres composantes qualité de l'eau.

525 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Simoneau.

530 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

J'y vais rapidement, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

535 S'il vous plaît.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

540 Donc, pour le bénéfice des gens dans la salle, les effectifs du ministère en région sont de 103 personnes permanentes. Au secteur agricole, près du tiers des effectifs se retrouve dans ce secteur-là, 32 personnes. Et on voit, ici, l'évolution des effectifs depuis 1999. Donc, au niveau agricole, la région, on a connu une forte augmentation au niveau du personnel dans ce secteur-là, particulièrement au niveau du contrôle et j'y reviens immédiatement.

545 Par rapport au nombre de certificats que le ministère émet dans le domaine agricole – je reprends mes notes, si vous permettez – le ministère a émis, depuis 1997-98, 2 300 certificats d'autorisation, donc c'est le papier qui est nécessaire ou l'autorisation qui est nécessaire pour un producteur agricole d'entrer en production ou d'augmenter son cheptel. Le nombre de certificats autorisés dans le domaine des suidés, par rapport au total, c'est 26 %. Donc, 634 certificats
550 sur les 2 323 sont des certificats émis pour la production porcine.

555 Si on compare maintenant le volume, parce qu'un certificat ne nous dit pas combien il y a de porcs, combien il y a de vaches, c'est-à-dire, un certificat nous le dit, mais même si je vous dis qu'on a émis 2000 certificats, ça nous dit quoi comme volume, donc, bon an mal an, le nombre d'augmentation d'unités animales – et rappelez-vous tantôt la définition qu'on donnait d'unité animale, c'est l'équivalent d'une vache – donc, l'augmentation au cours des dernières années est l'équivalent de 17 000 unités animales dans la région de la Montérégie au complet.

560 Il faut bien comprendre, contrairement au ministère de l'Agriculture, nous, on a seulement qu'une Direction régionale, donc, lorsque je donne des chiffres, c'est pour l'ensemble de la Montérégie, Est et Ouest.

565 Dans le cadre, donc, 17 000 unités animales en augmentation par année. Et, lorsqu'on regarde pour la production porcine, de ce 17 000 là, 8 000 sont de la production porcine, donc, l'équivalent de 37 300 porcs, qui est l'augmentation au cours des dernières années.

Donc, il y a eu 43 % d'augmentation d'unités animales au cours de ces années-là, dans le suidé notamment, et 26 % d'augmentation des certificats d'autorisation sont du suidé.

570 Donc, la conclusion qu'on peut tirer, c'est que les certificats d'autorisation qu'on émet pour la production porcine, le volume en proportion par rapport à d'autres types de production, notamment la vache laitière ou le boeuf, est beaucoup plus grand pour un certificat d'autorisation dans la production porcine que les autres productions. Donc, on a normalement devant nous des productions de volume assez élevé.

575 Donc, je reviens rapidement – et ça va être ma conclusion, madame la présidente – le volet contrôle parce que je pense que c'est ça qui intéresse aussi beaucoup les gens, ce que le ministère fait comme contrôle.

580 On fait quatre types de contrôle. D'abord, les plaintes, les plaintes que les citoyens nous font, les plaintes qui viennent de l'ensemble de la population de la Montérégie, ça représente un volume au niveau du contrôle.

585 Conformité des certificats. Donc, on émet un certificat, on fait une visite sur le terrain après pour s'assurer que les constructions, les fosses, etc., sont conformes aux autorisations; ensuite, on a des programmes systématiques au niveau du contrôle, contrôle de l'entreposage, est-ce que les fosses sont conformes, est-ce qu'elles coulent ou pas? Au niveau du guide sur les bovins de boucherie, parce que pour le bovin de boucherie, pour la gestion des fumiers, on se sert d'un guide.

590 Le contrôle des plans agroenvironnement de fertilisation, donc, chez les producteurs, on a un plan pour gérer notre fumier. Il y a des contrôles qui se font au niveau de ce plan-là.

595 Et aussi, on a d'autres types de contrôle qui sont plus dans le domaine de l'acquisition de connaissance.

600 Quelques chiffres rapidement. De 97 à aujourd'hui, donc, au niveau des inspections, inspections de contrôle, en 1997-98, on en faisait à peu près 247 par année et en 2002-2003, on va terminer l'année, cette année, avec tout près de 1 000 inspections. Donc, c'est presque quatre fois le volume qu'on faisait, il y a quatre ans. Et, on prévoit pour 2003-2004 au-delà de 3 500 inspections. Donc, ça va être plus que quinze fois le volume qu'on avait dans les années 97-98. Et c'est tout le sens du nouveau Règlement sur les entreprises agricoles, d'axer davantage le travail du ministère sur les contrôles terrains.

605 Madame la présidente, j'ai essayé de faire ça rapidement. J'espère que ça a été clair. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

610 Je vous remercie, monsieur Boisvenu.

Maintenant, je céderais la parole à monsieur Broes pour sa présentation sur les antibiotiques.

615 **M. ANDRÉ BROES :**

Madame la présidente, messieurs les commissaires, je vais vous présenter un portrait de l'utilisation des médicaments dans le secteur porcin québécois.

620 Je vous dirai d'abord quelques mots sur le cadre légal de l'exercice de la médecine vétérinaire et de l'utilisation et la distribution des médicaments. Je vous parlerai ensuite des médicaments, ce qui inclut médicaments et produits biologiques, ce qu'on appelle souvent les vaccins. Je vous parlerai des modalités de distribution des médicaments, de leur mode d'utilisation, et je terminerai par une conclusion.

625 Je pense qu'il est important de dire, dès le départ, que l'exercice de la médecine vétérinaire, la fabrication, la distribution, l'utilisation des médicaments s'inscrivent dans un cadre légal complexe, qui relève aussi bien des autorités fédérales que provinciales.

630 Si on parle de l'exercice de la médecine vétérinaire, ce sont essentiellement des lois ou des règlements provinciaux, donc la Loi sur la médecine vétérinaire et le Code de déontologie des médecins vétérinaires, qui incluent aussi certains aspects d'utilisation des médicaments.

635 Quand on parle de réglementation, de législation par rapport aux médicaments, le cadre légal est plus complexe. Il y a la Loi sur les aliments et drogues, et la Loi relative aux aliments du bétail du fédéral, ainsi que la Loi sur la santé des animaux et la Loi sur les produits antiparasitaires.

640 Il y a également la Loi sur la pharmacie, la Loi sur la protection sanitaire des animaux et
différents règlements concernant les ordonnances, l'étiquetage et l'emballage des médicaments,
ainsi que les prémélanges médicamenteux. Il y en aurait d'autres. La liste n'est pas
nécessairement exhaustive. Donc, un cadre légal assez élaboré et complexe.

645 Quand on parle de médicaments vétérinaires, en fait, on englobe aussi bien des
médicaments proprement dits que des produits biologiques. En fait, en production porcine,
essentiellement des vaccins. Et, ces médicaments sont utilisés essentiellement pour contrôler
différentes conditions pathologiques, mais essentiellement des maladies contagieuses causées
650 par des virus, des bactéries ou des parasites qui affectent la santé des animaux, qui même,
dans certains cas, peuvent tuer les animaux, qui évidemment ont des effet sur la croissance
des animaux, donc indirectement sur les coûts de production, et, pour certains de ces agents,
peuvent éventuellement être transmissibles à l'humain. On parle dans ce cas-là d'agents de
zoonoses.

655 Donc, l'utilisation de médicaments se fait pour contrôler ces différents agents infectieux,
ces différentes maladies.

660 Il existe différentes classes de médicaments. Celles qui sont les plus utilisées chez le
porc sont les antimicrobiens qu'on utilise essentiellement pour contrôler les maladies
bactériennes. Les médicaments antiparasitaires utilisés pour contrôler les parasites, qu'ils
soient externes ou internes. Également, des hormones qui sont utilisées pour gérer la
reproduction. Et, je tiens tout de suite à préciser qu'il n'y a pas d'hormones à effet anabolisant
autorisé chez le porc au Canada, contrairement, par exemple, aux bovins.

665 Et, une dernière classe peut-être de médicaments qui mérite d'être citée, ce sont les
anti-inflammatoires, donc qui sont utilisés pour traiter des inflammations diverses, la fièvre, etc.

670 Alors, il existe différents types de médicaments ou différents modes de médicaments.
La classe la plus importante, ce sont les médicaments qu'on appelle généralement avec DIN,
Drug Identification Number. Ce sont donc des médicaments qui sont homologués par la
Direction des médicaments vétérinaires de Santé Canada. Et, donc, à cet égard, les
médicaments vétérinaires sont homologués d'une façon semblable à celle des médicaments
humains. Donc, avec la même rigueur, les mêmes critères d'évaluation. Donc, évalués en
regard de leur efficacité, bien sûr, mais de leur innocuité, aussi bien pour les animaux traités
675 que pour les utilisateurs ou pour les consommateurs éventuellement de produits d'origine
animale. Et, ils sont évalués également en regard de leur mode de fabrication.

Donc, ils reçoivent un numéro d'identification unique et leurs conditions d'utilisation sont
définies sur ce qu'on appelle l'étiquette ou le label.

680 Une autre catégorie de produits pharmaceutiques sont les ingrédients pharmaceutiques
actifs qui sont, en fait, des substances pharmaceutiques en vrac, normalement destinés à la
préparation des médicaments posologiques dont question précédemment.

685 L'utilisation des ingrédients pharmaceutiques actifs est réglementée par Santé Canada.
Pour être utilisés chez les animaux, ils doivent être reconditionnés, on dit *compundés*, et étiquetés par un pharmacien ou un médecin vétérinaire.

690 Une autre catégorie de médicaments sont les médicaments importés. En effet, les producteurs peuvent importer des médicaments sans DIN, donc des médicaments qui ne sont pas homologués au Canada. Toutefois, c'est limité à certaines classes de médicaments, notamment des médicaments qui ne nécessitent pas de prescription selon la Loi fédérale sur les aliments et drogues. À noter qu'au Québec – j'y reviendrai tantôt – la prescription est obligatoire pour pratiquement tous les médicaments. Donc, même dans ce cas-là, ça prendrait une prescription.

695 Les quantités sont limitées, en fait, à trois mois d'utilisation et ces médicaments sont strictement réservés à usage personnel. Donc, la revente est interdite.

700 Alors, pour être complet, je voudrais dire qu'il existe des situations tout à fait exceptionnelles dans lesquelles Santé Canada peut autoriser l'utilisation de médicaments qui ne sont pas encore homologués au Canada. Souvent, ce sont des médicaments en cours d'homologation ou qui vont, à un moment donné, être soumis à homologation. Mais c'est des situations exceptionnelles. Le médecin vétérinaire doit justifier, documenter le besoin. Santé Canada procède à une évaluation de risques et l'utilisation est strictement contrôlée. Donc, c'est des situations assez exceptionnelles.

705 De même, Santé Canada peut autoriser l'utilisation de médicaments en cours d'investigation, donc en cours d'homologation dans le cadre d'un protocole d'étude clinique. Et, dans ce cas-là également l'utilisation est étroitement contrôlée.

710 Pour ce qui est des quantités de médicaments utilisées dans le secteur porcin et, en fait, on peut étendre ça à tous les secteurs de l'élevage, les quantités exactes de médicaments ne sont pas connues.

715 Ce qu'on peut dire, à notre connaissance, c'est que les médicaments avec DIN, donc les médicaments homologués par Santé Canada, sont probablement de loin les médicaments les plus utilisés. Que les quantités d'ingrédients pharmaceutiques actifs et de médicaments importés sont probablement marginales par rapport à ces médicaments avec DIN. Et que les quantités de médicaments d'urgence et en cours d'investigation sont négligeables.

720 Pour être complet, bon, dire qu'à côté des médicaments, il y a également des vaccins qui sont utilisés et de plus en plus utilisés en médecine porcine, et que ces vaccins sont homologués par l'Agence canadienne d'inspection des aliments sur des critères un peu semblables à ceux des médicaments, à savoir efficacité, innocuité, mode de fabrication, etc.
725 Et aussi, il y a des processus d'utilisation d'urgence de certains médicaments qui ne sont pas encore disponibles au Canada, dans des situations bien particulières.

730 Ça c'est pour, en gros, le portrait des médicaments. Pour ce qui concerne leur distribution, maintenant. Il faut savoir qu'au Québec, les médicaments – puis j'inclus ici les facteurs de croissance parce que chez nous, ce sont des médicaments – et les vaccins vétérinaires sont disponibles seulement sur prescription vétérinaire ou sous supervision professionnelle.

735 La prescription de médicaments et de vaccins doit se faire dans le cadre d'une relation client-vétérinaire-patient établie. Ceci implique, de la part du vétérinaire, une connaissance adéquate de l'état des animaux et de la régie de l'élevage. Ça implique la capacité du producteur à administrer correctement les traitements et la capacité du vétérinaire à assurer un suivi adéquat du traitement. Donc, un certain nombre de conditions.

740 Ce qui est important de signaler aussi, c'est qu'au Québec, seuls les pharmaciens et les médecins vétérinaires sont autorisés à distribuer des médicaments aux producteurs. Et, c'est une situation qui est tout à fait particulière en Amérique du Nord, parce que le Québec est la seule province canadienne où ce mode de distribution est appliqué. Dans les autres provinces et aux États-Unis, de nombreux médicaments, incluant des antimicrobiens, sont en vente libre au
745 comptoir.

Un autre mode de distribution des médicaments est celui des aliments médicamenteux, via les fabricants d'aliments pour bétail, qui peuvent fabriquer et vendre des prémélanges ou des moulées médicamenteuses. Cependant, ils doivent détenir un permis provincial et donc, ils
750 doivent répondre à un certain nombre d'exigences en termes d'équipement et de procédure de fabrication. Ils doivent donc se conformer aux législations fédérales et provinciales sur les aliments médicamenteux, et les aliments médicamenteux ne peuvent être fabriqués que sur prescription vétérinaire et le fabricant est tenu de se tenir à la prescription du vétérinaire. Donc, il n'y a pas de substitution possible de médicaments.

755 Mérite probablement d'être souligné que l'Association nutrition animale du Canada, l'ANAC, encourage l'application des bonnes pratiques manufacturières et, également, la mise en place d'un programme HACCP, et que ces bonnes pratiques sous programme HACCP vont sans doute devenir obligatoires avant longtemps. Il y a une réforme actuellement de la
760 réglementation fédérale par rapport aux aliments médicamenteux, à la fabrication des aliments médicamenteux qui est en cours, et on peut s'attendre que dans le courant de l'année en cours, il devrait y avoir des changements à cet égard.

765 Les conditions d'utilisation des médicaments, donc médicaments et vaccins, sont définies sur ce qu'on appelle l'étiquette, donc le label. Donc, qui précise dans quelle espèce le médicament peut être utilisé, dans quelles indications, quel dosage, quelle voie d'administration, pour combien de temps. Précise également la période de retrait et les précautions ou les mises en garde particulières pour assurer donc l'efficacité et l'innocuité du
770 traitement.

Peut-être un mot pour ce qui concerne la période de retrait qu'on appelle parfois aussi temps d'attente. En fait, c'est le temps qui est nécessaire à l'animal pour éliminer le médicament de ses tissus et c'est donc le délai à respecter par le producteur entre la dernière administration du médicament et, bon, dans le cas des porcs, l'abattage des animaux.

775

Quelques mots sur l'utilisation dite extra-label qui correspond, en fait, à toute forme d'utilisation qui sort des strictes indications de l'étiquette. Le plus souvent, en fait, c'est une modification au dosage ou un dosage qui est plus élevé. Ça peut être une utilisation différente de celle qui figure sur l'étiquette, pour les utilisations les plus fréquentes.

780

En fait, il faut savoir que les médicaments qui sont homologués, les étiquettes de ces médicaments avec DIN ne couvrent pas toutes les situations qu'un vétérinaire peut rencontrer dans le champ et, donc, à ce moment-là, le vétérinaire est limité, je dirais, dans ses moyens d'intervention.

785

Il est peut-être bon de souligner qu'en Europe, les médecins vétérinaires ont accès à une plus grande variété de médicaments, notamment en termes de molécules et aussi de formes pharmaceutiques.

790

Donc, certaines situations cliniques peuvent bénéficier de l'utilisation hors-étiquette, extra-label des médicaments. C'est une pratique qui est reconnue partout à travers le monde et au Canada, notamment par Santé Canada. Toutefois, les utilisations extra-label doivent évidemment être justifiées scientifiquement. Le vétérinaire doit pouvoir s'appuyer sur des textes scientifiques, textbooks, publication, etc. Et, évidemment, la période de retrait doit être adaptée en fonction des changements qui sont intervenus.

795

À cet égard, les vétérinaires canadiens ont accès à un programme qui s'appelle gFARAD pour Global Food Animal Residue Avoidance Database et c'est un programme qui les aide, en fait, à établir une période de retrait sécuritaire. Le programme repose sur un réseau international de pharmacologistes aux États-Unis et en Europe, ainsi que sur une vaste base de données pharmacologiques.

800

Actuellement, Santé Canada procède à une vaste enquête pancanadienne pour mieux cerner l'importance de l'utilisation extra-label des médicaments vétérinaires. Et, également, pour mieux en saisir les raisons. Et, éventuellement, donc, adapter sa réglementation en fonction des éléments qui ressortiront de l'enquête.

805

Le programme d'assurance qualité canadienne, c'est un programme qui a été développé par le Conseil canadien du porc, en collaboration avec des scientifiques et l'Agence canadienne d'inspection des aliments. C'est un programme d'assurance qualité à la ferme, qui est basé sur une approche HACCP, donc gestion des risques. Le programme est actuellement en cours de reconnaissance par l'Agence canadienne d'inspection des aliments, on espère que la reconnaissance sera officielle cet été.

810

815 Et, le programme AQC met l'emphase sur la prévention et la gestion de différents
risques biologiques, physiques, chimiques et, donc, en particulier sur une utilisation rationnelle
des médicaments. Alors, on insiste sur la formation des utilisateurs, sur les principes d'usages
prudents des médicaments en général et des antimicrobiens en particulier. Le producteur doit
disposer d'un régime pharmacothérapeutique qui doit enregistrer le traitement fait sur ses
820 animaux. Il doit assurer également une traçabilité des animaux traités. Donc, des bonnes
pratiques qui assurent des traitements judicieux des animaux.

Quelques mots sur les antimicrobiens. Donc, ce sont des substances qui inhibent le
développement des microbes ou qui les détruisent, en fait, essentiellement donc les bactéries.
825 Et, à ce moment-là, on parle d'antimicrobiens à effet bactériostatique ou bactéricide. Ce sont
des substances naturelles ou synthétiques. Bon, des exemples: la pénicilline, la famille des
bétalactènes ou les macrolides tetracyclines, les aminoglycosides, etc. Il y a différentes familles
qui sont utilisées en médecine porcine, comme d'ailleurs dans les autres espèces animales.

830 Ce qui mérite peut-être d'être souligné, c'est que, au Canada, il y a très peu de
nouvelles molécules qui ont été mises sur le marché vétérinaire au cours des dix dernières
années, peut-être deux ou trois molécules. Donc, on travaille essentiellement avec d'anciennes
molécules. Ce qui est une différence notable par rapport à l'Europe où, comme je l'avais
mentionné tantôt, ils ont accès à beaucoup plus de molécules et, notamment, beaucoup plus
835 de molécules récentes. Exemple: les fluoroquinolones qui sont disponibles, trois ou quatre
fluoroquinolones disponibles en Europe, aucune chez nous.

Dire que l'Association canadienne des médecins vétérinaires a établi des lignes
directrices en matière d'utilisation judicieuse des antimicrobiens pour les animaux en général, et
840 pour le porc en particulier. Elles sont disponibles sur le site Web de l'Association, et des
associations comme la mienne les diffusent auprès de leurs membres. Et aussi, le programme
canadien d'assurance qualité va l'intégrer dans son programme.

845 Plus spécifiquement pour ce qui est des utilisations des antimicrobiens, on distingue
deux grands types d'utilisation: utilisations dites subthérapeutiques, en fait, ça fait référence
essentiellement aux facteurs de croissance; et les utilisations dites thérapeutiques, qui peuvent
être prophylactique, métaphylactique ou curative. Je vais y revenir un petit peu plus loin.

850 Les facteurs de croissance, c'est quoi? Essentiellement, ce sont des antimicrobiens qui
sont administrés à faible dose – on parle de quelques ppm, c'est à peu près dix ou cent fois
moins que ce qui est utilisé de façon thérapeutique X qui sont administrés dans la moulée
pendant des périodes de temps variables, mais souvent plusieurs jours, voire plusieurs
semaines éventuellement.

855 Ils agissent par différents mécanismes qui sont plus ou moins élucidés. Mais, ce qui est
clair, c'est que c'est essentiellement par une action sur la flore intestinale. Ils vont
éventuellement améliorer la croissance et/ou la conversion alimentaire. Et, l'effet observé va
être extrêmement variable selon les molécules utilisées et les conditions dans lesquelles les

860 animaux sont élevés. Je dirais qu'au mieux, ça peut aller à 10 % ou un petit peu plus d'augmentation du GMQ, 5 % peut-être d'augmentation de la conversion alimentaire. Dans certains cas, on voit pratiquement aucun effet, même l'utilisation n'est pas coût-bénéfice. Le coût-bénéfice n'est pas intéressant.

865 Ce qui mérite d'être souligné, c'est que plusieurs de ces facteurs de croissance ont également des effets thérapeutiques. Figurent sur l'étiquette des indications pour prévenir certaines affections, voire même, dans certains cas, pour traiter certaines affections. Donc, les principales indications étant les troubles digestifs, donc, les diarrhées.

870 Et, effectivement, quand on arrête l'utilisation des facteurs de croissance, comme ça a été le cas en Suède ou au Danemark, puis par la suite dans d'autres pays européens, on voit apparaître des troubles digestifs, en particulier chez les porcelets.

875 Pour ce qui est des utilisations thérapeutiques, maintenant, des antimicrobiens, on distingue les utilisations dites prophylactiques lorsqu'on administre le médicament à tous les animaux d'un lot avant l'apparition de la maladie, mais lorsque l'apparition de la maladie est prévisible et qu'il s'agit d'une maladie qu'on sait contagieuse.

880 Dans nos conditions d'élevage, il y a des élevages qui sont confrontés à des problèmes récurrents de maladie et, dans ces cas-là, on peut envisager des traitements préventifs, en même temps, bien sûr, que des changements à la régie de l'élevage.

885 Les utilisations thérapeutiques de type métaphylactiques, dans ce cas-là, on administre le médicament à tous les animaux d'un lot lorsque la maladie a débuté et qu'elle a une allure contagieuse. À ce moment-là, on traite à la fois des animaux malades et des animaux qui sont exposés à l'agent, donc susceptibles de développer la maladie quand on sait qu'elle est contagieuse.

Et, finalement, les traitements curatifs où, là, on traite seulement les animaux malades.

890 Une conséquence, évidemment, de l'utilisation des antimicrobiens est la sélection de bactéries, de souches de bactéries résistantes. C'est ce qu'on appelle le phénomène d'antibiorésistance. C'est un phénomène qui fait couler beaucoup d'encre depuis plusieurs années et je crois qu'il mérite de souligner que différentes initiatives ont vu le jour au Canada et au Québec afin de mieux cerner l'importance et les raisons de ce problème et de voir à le contrôler.

900 Je voudrais dire aussi qu'en élevage porcin, l'emphase est mise beaucoup sur la prévention des maladies afin précisément de réduire l'importance et l'apparition de ces maladies et, aussi, l'utilisation des médicaments. Ces actions portent à différents niveaux. Notamment, au niveau des animaux, des élevages, on peut éliminer certains agents pathogènes à l'origine de maladies récurrentes dans les élevages. On peut avoir recours à des animaux dits assainis,

c'est-à-dire des animaux qui sont exempts d'un certain nombre de pathogènes importants, et donc, les pathogènes n'étant pas là, les maladies ne s'exprimeront pas.

905 On voit aussi à réduire le nombre de sources différentes d'animaux, lorsqu'on doit mélanger différentes sources d'animaux dans des engraissements.

910 Au niveau des bâtiments, il y a des changements majeurs qui sont survenus au cours des dernières années. Notamment, on fait de la production sur deux ou trois sites pour spécialiser les bâtiments. On va segmenter les bâtiments. Les bâtiments sont chambrés. On va utiliser des planchers lattés pour limiter le contact des animaux avec leurs excréments. La ventilation/chauffage des bâtiments a été considérablement améliorée, et donc, par conséquent, la prévention des maladies respiratoires.

915 Au niveau de la régie, on a mis en place des règles de biosécurité sévères pour éviter la dérive sanitaire des élevages, la contamination par des agents extérieurs à l'élevage. On a mis en place des protocoles de lavage, désinfection, de conduites en tout plein-tout vide.

920 Au niveau de l'alimentation, on a mis en place des systèmes d'alimentation multiphase. Les formulations d'aliments sont de plus en plus complexes également. Les nutritionnistes se penchent sur l'utilisation d'alternatives aux facteurs de croissance antimicrobiens, comme l'alimentation liquide, l'utilisation d'acidifiants, de prébiotiques, de probiotiques, d'extraits de plante, d'enzymes, de plasma sanguin, de flore compétitrice, etc.

925 Et également, depuis quelques années, on utilise de plus en plus la vaccination pour immuniser nos animaux, pour les protéger contre différentes maladies infectieuses. Donc, beaucoup d'efforts sur différents plans pour essayer de limiter l'importance des maladies et l'utilisation des médicaments et des antimicrobiens en particulier.

930 Pour terminer, juste quelques mots sur l'Association des médecins vétérinaires du Québec qui regroupe une centaine de membres, qui sont essentiellement de praticiens porc, volaille et des gens qui travaillent dans le secteur pharmaceutique. On a une vocation de faire de l'éducation continue, et croyez bien que l'utilisation de médicaments, des antibiotiques en particulier, l'antibiorésistance occupe régulièrement les tribunes de nos activités conférences.
935 Nous avons également une liste de discussion qui nous permet d'échanger entre nous, donc, une liste de discussion sur Internet. On a également un site Web qui nous permet d'échanger de l'information.

940 Notre Association finance le gFARAD canadien qui est financé en partie par le gouvernement fédéral, mais également pour une partie par les médecins vétérinaires. Nous sommes présents sur différents comités fédéraux ou provinciaux qui ont trait à l'utilisation de médicaments et à l'antibiorésistance.

945 Donc, pour conclure, je dirais que les médecins vétérinaires qui oeuvrent dans le secteur porcin, comme d'ailleurs ceux qui oeuvrent dans d'autres secteurs de l'industrie animale,

sont des professionnels de la santé qui utilisent des médicaments de façon judicieuse, responsable, encadrée, contrôlée, pour le bénéfice des animaux, des producteurs et du public en général.

950 Je vous remercie de votre attention.

LA PRÉSIDENTE :

955 Je vous remercie, monsieur Broes.

On va s'arrêter, on va prendre une pause de quinze minutes. Le registre est maintenant ouvert. Alors, j'invite tous ceux qui souhaitent poser des questions à s'y inscrire. Et, au retour de la pause, je vous appelle par ordre d'inscription.

960 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

965

Il y a déjà plusieurs citoyens d'inscrits. Le premier intervenant est une intervenante, en fait, madame Carmen Labelle, qui est une professionnelle de la santé. Bonsoir!

970 **Mme CARMEN LABELLE :**

Il nous fait plaisir de vous accueillir chez nous enfin! Vous avez été accueillis à peu près dans toutes les villes du Québec.

975 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, madame.

Mme CARMEN LABELLE :

980

Alors, ma première question va être pour...

LA PRÉSIDENTE :

985

Monsieur Broes.

Mme CARMEN LABELLE :

990 ... monsieur Broes. J'ai en main un avis, c'est-à-dire plutôt un article de journal de
Radio-Canada où le titre est *Une décision de Santé Canada vivement contestée*. On dit, entre
autres, qu'il y a quatre scientifiques de Santé Canada qui soutiennent que cinq hormones et
antibiotiques destinés aux animaux, qui ont été approuvés au printemps, peuvent causer des
problèmes de santé. Ils dénoncent entre autres l'approbation du tylosine, un produit banni en
995 Europe qui pourrait, selon eux, causer une résistance aux antibiotiques et qui, s'ils sont
présents dans la viande, peuvent provoquer la puberté précoce chez les enfants ainsi que
l'infertilité.

1000 Le porte-parole du conseil des canadiens, Nadège Adam... et ça, ça a été dénoncé
aussi par le Conseil des canadiens et la National Farmers' Union. Ce n'est pas juste les
scientifiques, mais c'est le National Farmers' Union qui le dénonce aussi.

Le porte-parole dit:

1005 **On n'a pas les informations nécessaires pour s'assurer que ces produits sont sans
danger, mais on les approuve quand même. Il y a vraiment un problème à Santé Canada qui
doit être examiné.**

Alors, est-ce qu'on peut me donner de plus amples informations là-dessus ou sur ces
produits-là?

1010 **LA PRÉSIDENTE :**

Docteur Broes.

1015 **M. ANDRÉ BROES :**

Oui. Pour ce qui est du processus d'homologation des médicaments par Santé Canada,
ça, je vous suggérerais de leur poser la question. Nous, en tant que professionnel, on utilise
des médicaments qui sont homologués par Santé Canada et qui ont fait l'objet d'une évaluation
de risques par les experts de Santé Canada.

1020 Pour ce qui est de la tylosine, le produit dont vous parlez, c'est un médicament qui n'est
pas du tout interdit en Europe. Il est même très largement utilisé en Europe. En fait, il était
interdit comme facteur de croissance, donc, utilisation subthérapeutique. Par contre, je peux
vous assurer qu'il est très largement utilisé en curatif et il est également homologué ici en
1025 Amérique du Nord, chez différentes espèces animales.

LA PRÉSIDENTE :

1030 Il sert à quoi, ce médicament?

M. ANDRÉ BROES :

1035

C'est un médicament qui est utilisé pour essentiellement traiter des problèmes digestifs, enfin différents problèmes digestifs. Et, c'est ça. On a soulevé un problème. C'est un médicament qui appartient à la famille des macrolides et il peut effectivement sélectionner pour des souches qui présentent une résistance croisée à d'autres antibiotiques de la même famille, comme, par exemple, l'érythromycine qui est un médicament utilisé en médecine humaine.

LA PRÉSIDENTE :

1040

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1045

Est-ce qu'il est utilisé comme facteur de croissance, ici, au Québec?

M. ANDRÉ BROES :

1050

Il est homologué aussi bien comme facteur de croissance que pour des utilisations thérapeutiques.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1055

Donc, en Europe, il est utilisé seulement curatif mais, ici, et en curatif et en préventif.

M. ANDRÉ BROES :

C'est ça, oui.

1060

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Comme facteur de croissance.

M. ANDRÉ BROES :

1065

C'est ça. Il a été longtemps utilisé comme facteur de croissance en Europe. Là, il est interdit il y a quelques années.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1070

Est-ce que vous connaissez l'effet, avez-vous de l'information sur l'effet annoncé comme son effet pervers pour la puberté précoce chez les enfants?

M. ANDRÉ BROES :

1075

Non.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1080

Est-ce que vous connaissez les effets possibles chez l'être humain?

M. ANDRÉ BROES :

1085 Non. Mais ça me surprendrait beaucoup. Mais, en tout cas, je ne veux pas me hasarder sur ce terrain.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1090 Vous ne connaissez pas d'étude dans ce sens-là.

M. ANDRÉ BROES :

Non.

1095 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1100 Madame Labelle?

Mme CARMEN LABELLE :

1105 Ma deuxième question va s'adresser au docteur Louis Jacques.

LA PRÉSIDENTE :

1110 Excusez-moi, madame Labelle. Juste avant de poser votre question, je crois que mon collègue monsieur Marquis avait une question pour monsieur Broes.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1115 Une toute petite question, madame la présidente. Pour quelle espèce animale ce médicament-là est-il utilisé? Est-ce qu'il est utilisé pour tous les animaux ou seulement certaines espèces?

M. ANDRÉ BROES :

1120 Il est utilisé chez les animaux de consommation, essentiellement. Pas sur les animaux de compagnie. Mais il est utilisé chez différentes espèces animales: porc, bovin, volaille.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1125 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1130 Ça va, madame Labelle.

Mme CARMEN LABELLE :

1135 D'accord. Alors, docteur Louis Jacques, encore sur le site de Santé Canada, on trouve des choses très intéressantes. On vient de retirer du marché un produit qui s'appelle le Kava, qui est un produit naturel. On dit que Santé Canada a examiné les données disponibles à ce jour et a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de preuve pour garantir la sécurité des produits contenant du kava.

1140 Et, on dit, entre autres, sur la foi de plusieurs rapports associant l'utilisation du kava et des troubles hépatiques, on considère que l'utilisation de produits constitue un risque potentiel.

1145 À la lumière de ce qu'on a dit pour les antibiotiques où les scientifiques disent qu'il y en a des effets, et on l'approuve quand même, et là pour le kava, on dit qu'on n'a pas suffisamment d'éléments pour dire que c'est inoffensif. Alors, est-ce qu'il n'y a pas deux poids, deux mesures? Comment Santé Canada fixe ses critères? Parce que j'ai lu aussi, au niveau du calcul du risque, qu'il y a des facteurs économiques. Il y a des avantages qui sont considérés. S'il y a un avantage, on va peut-être diminuer le risque ou diminuer l'évaluation du risque.

1150 Je m'explique peut-être mal, mais je voudrais vous entendre là-dessus, sur comment le risque est évalué, puis est-ce qu'il y a des facteurs financiers qui entrent en ligne de compte.

LA PRÉSIDENTE :

1155 Docteur Jacques.

M. LOUIS JACQUES :

1160 Ma réponse va être très brève. Je regrette, mais je ne connais pas du tout cette évaluation de ce médicament-là. Je ne suis pas capable de répondre adéquatement, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Est-ce que vous savez ce que c'est le kava?

M. LOUIS JACQUES :

Non, pas du tout.

1170 **Mme CARMEN LABELLE :**

Ma question, elle n'est pas sur le kava. Elle est sur c'est quoi les critères, comment on évalue le risque d'un médicament? C'est quoi les critères sur lesquels on se base?

1175 **M. LOUIS JACQUES :**

Si vous me demandez de parler du processus fait par Santé Canada pour les médicaments, vous parlez en santé humaine ou en santé animale? De toute façon, que ce soit -- je ne peux pas répondre adéquatement à cette question-là, dire quels sont les processus utilisés par Santé Canada. Et quelle est la rigueur ou, comme vous dites, quelle est la constance dans l'évaluation qui est faite d'un médicament à l'autre, je ne peux vraiment pas répondre adéquatement à votre question.

1180 **Mme CARMEN LABELLE :**

1185

Est-ce qu'on peut trouver la réponse? Est-ce que je peux juste ajouter la dernière phrase de l'article...

LA PRÉSIDENTE :

1190

Oui.

Mme CARMEN LABELLE :

1195

... qui dit:

1200

**Selon les groupes, le National Farmers' Union, le Conseil des canadiens, puis les quatre scientifiques de Santé Canada, selon ces groupes, cette situation perdure en raison du poids important des compagnies pharmaceutiques qui vendent les produits en question auprès du gouvernement. +*

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1205

On essaiera, madame Labelle, de trouver une réponse à votre question en s'adressant probablement à Santé Canada.

Madame Nicole Peters, citoyenne. Bonsoir, madame Peters!

1210

Mme NICOLE PETERS :

1215

Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs les commissaires! Je ne sais pas exactement à qui adresser ma question, peut-être au ministère de l'Environnement qui délivre les certificats d'autorisation pour la construction de porcherie. Et, là, j'aimerais bien savoir pourquoi, lorsqu'on délivre ces certificats, on ne tient pas compte de l'état de la route d'accès qui mènera à ces porcheries.

LA PRÉSIDENTE :

1220

Plus précisément, qu'en est-il?

Mme NICOLE PETERS :

1225

Voilà. Nous habitons à Clarenceville sur le chemin Wolfe Ridge. C'est une route de terre, dans un état lamentable, pas seulement depuis hier mais depuis très longtemps. Nous y habitons depuis 30 ans, maintenant, sur une petite ferme. Cette route est longue de 6 kilomètres, elle est complètement défoncée, elle est pleine de trous et il ne reste plus de gravier du tout. On ne peut plus l'appeler une route de gravier, le dernier gravier que nous avons reçu, c'est au temps de monsieur Bourassa. Donc, ça remonte à bien des années et c'était du gravier d'élection. Mais, maintenant, on ne peut même plus faire valoir cela, puisque les routes sont maintenant du domaine de la municipalité. Alors, même si nous sommes en période d'élection, aucun des partis ne nous donnera de gravier cette fois-ci.

1230

1235

Alors, au bout du rang, on a construit, au printemps 2001, deux porcheries.

LA PRÉSIDENTE :

Deux porcheries.

1240

Mme NICOLE PETERS :

1245

Oui. Six bâtiments. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que les résidants – il y a 17 maisons sur ce rang – ce qu'ils ont vécu durant la période de construction lorsque, pendant des mois, un énorme nuage de poussière accompagnait les camions. Mais vraiment, c'était une file interminable, du matin au soir, qui transportait le matériel pour le remblai et le matériel de construction.

1250 Je dois vous dire que c'était, comme on dit en bon québécois, l'enfer! Maintenant, ces deux porcheries ont augmenté la circulation sur le rang. Bien sûr, nos petites voitures soulèvent aussi de la poussière, mais imaginez les gros camions-citernes, les gros transports de porcs et aussi le transport de lisier, parce que le lisier est charrié hors de notre rang pour être épandu sur d'autres champs. Donc, imaginez un peu ce que nous vivons.

1255 Et, effectivement, la municipalité n'a pas d'argent pour asphalté cette route. Elle a fait des demandes de subvention, mais nous n'en avons jamais entendu parler.

1260 D'un autre côté, je vois que les porcheries, lorsqu'elles ont un déficit, donc lorsque leurs coûts de production sont plus élevés que le prix du marché, reçoivent une subvention. Si ces deux porcheries qui produisent 27 000 porcs par année avaient existé il y a quelques années, lorsque le gouvernement a subventionné à 40 \$ le porc, ils auraient reçu plus de 1 M\$. Mais il n'y a pas de sou pour refaire cette route.

LA PRÉSIDENTE :

1265 Alors, on va aller demander au ministère de l'Environnement, lorsque des demandes de certificat d'autorisation leur sont faites...

Mme NICOLE PETERS :

1270 Oui. On précise que toute personne a droit à un environnement sain. Le nôtre n'est pas sain. Vous sortez, vous avez de la poussière dans la bouche, vous éternuez, vos dents grincent sur la poussière.

LA PRÉSIDENTE :

1275 S'il vous plaît, je demanderais aux gens de garder le silence, parce que si vous parlez, vous n'entendez pas ce qui se dit, et puis si vous parlez, on a de la difficulté à entendre ce qui se dit. Alors, je vous demanderais, le plus possible, de garder le silence.

1280 Monsieur Boisvenu, d'abord, est-ce que c'est une situation que vous apprenez ce soir ou dont vous êtes au courant?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1285 D'abord, juste préciser le cadre légal qui est la première partie de la question, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1290 Mais j'aimerais savoir si vous êtes au fait du cas?

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1295 Non, pas au fait de ce cas-là.

LA PRÉSIDENTE :

1300 Pas du tout. D'accord. Alors, maintenant, passons au cadre légal.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1305 Lorsque le ministère étudie une demande d'autorisation, les problèmes de transport sont tenus en considération lorsqu'on parle des grands projets ou de gros projets qui vont aux études d'impact. Donc, c'est les projets, comme vous le savez, en haut de 600 unités animales.

1310 Pour l'ensemble des autres projets – et j'irais ici en dehors de la production animale, je penserais aussi aux projets industriels, les projets commerciaux, parce que dans le fond on donne des autorisations dans un éventail très grand d'activités – la préoccupation du transport, l'impact au niveau du transport appartient à la municipalité, car c'est elle qui délivre les autorisations de construction.

1315 Donc, dans le cas présent, et je comprends très bien la situation que la citoyenne nous rapporte parce qu'on l'a aussi dans beaucoup d'autres cas, je pense entre autres aux carrières et sablières, je pense aux gros projets industriels qui souvent sont dans des territoires où les routes sont mal entretenues, surtout quand elles ne sont pas asphaltées, il y a effectivement des problèmes de poussière, mais cette responsabilité relève plutôt de la municipalité que du ministère de l'Environnement lors de l'analyse du dossier.

1320 **LA PRÉSIDENTE :**

1325 Dans le cas de projets qui sont soumis à l'étude d'impact et qui peuvent venir au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il est souvent recommandé, dans les rapports du BAPE que, justement, les travaux de réfection des routes ou l'entretien des routes soit pris à la charge des producteurs, des entreprises, parce qu'il s'agit de grandes entreprises en général.

1330 Donc, vous vous en remettez à la municipalité strictement. Vous ne vous préoccupez pas, au ministère de l'Environnement, dans l'examen de ces projets, de l'impact que pourrait avoir l'implantation de ces entreprises dans un milieu comme, entre autres, celui qui nous est décrit ce soir.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1335 Pas pour les projets qui sont en dessous de 600 unités animales. Donc, pas seulement celui auquel madame fait référence, parce que dans la région, actuellement, il n'y a aucun projet qui a été aux études d'impact.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1345 Dans le dossier concret qu'évoque madame, à Clarenceville, vous ne connaissez pas ce dossier-là.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1350 Non, monsieur le commissaire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1355 Parce que madame évoque, en tout cas, si je prends les ordres de grandeur qu'elle m'indique, une production de 27 000 porcs par année, ce qui devrait dire à peu près, à deux productions et un peu plus par année, à peu près 13 000 places. Si c'est deux projets, théoriquement ça dépasserait le 600 unités animales et donc, ce sujet-là est douteusement... elle parle par ailleurs de six bâtiments, donc, il y a des informations supplémentaires. Si vous pouviez peut-être placer un coup de téléphone demain pour nous donner une réponse plus...

1360 **M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :**

C'est la suggestion que je vous aurais faite, monsieur le commissaire. Comme on est dans des informations qui sont de nature relativement générales...

1365 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, oui.

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1370

... moi, j'inviterais la citoyenne et on pourrait se voir, s'il y a un autre entracte ce soir, je lui remettrai ma carte d'affaires. Et, comme on le fait dans beaucoup de projets, on tentera de regarder avec la municipalité et les citoyens s'il y a une solution.

1375

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1380

Ça va pour le premier niveau. Deuxième niveau, là, ce n'est pas parce que le Règlement d'évaluation et d'examen des impacts ne s'applique pas, qu'on n'est pas justifié de poser un certain nombre de questions à un promoteur. Qu'est-ce qui interdit le ministère de l'Environnement d'alerter un promoteur et, en même temps, d'envoyer une copie conforme à la municipalité pour alerter, qu'avant que ces choses-là commencent, l'expérience montre qu'il y aura des effets sur la route, des nuisances. Parfois le camionnage, on peut défoncer une route, ce n'est pas d'aujourd'hui.

1385

La dimension sensibilisation, cheminement, vous allez passer ferme par ferme, donc il y a un gros effort de dialogue qui est fait. Il y a ce qu'on appelle les bonnes pratiques. Qu'est-ce qui interdit qu'on mette dans les bonnes pratiques les bonnes relations avec le voisinage et des formes de discussion pour, parfois, trouver des solutions communes.

1390

M. PIERRE-HUGUES BOISVENU :

1395

J'aurais deux réponses, monsieur le commissaire, si vous me permettez, madame la présidente. Oui, je pense que vos suggestions sont à être regardées de près, mais il reste quand même que le ministère de l'Environnement peut intervenir. Lorsque vraiment l'activité, à laquelle la citoyenne fait référence ici, nuit vraiment au bien-être des citoyens, le ministère pourrait intervenir.

1400

Donc, je ne veux pas fermer les portes. J'ai donné, dans le fond, une position théorique par rapport au règlement. C'est sûr que si nos fonctionnaires avaient leurs propres règles, vous comprendrez qu'on risquerait d'avoir un peu d'anarchie. Mais il reste quand même que si le projet en question ou l'activité – je vais parler plutôt de l'activité – en question nuit aux citoyens en place, je pense que le ministère pourrait intervenir.

1405

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

1410

Mme NICOLE PETERS :

Je peux rajouter quelque chose?

LA PRÉSIDENTE :

Certainement.

1415

Mme NICOLE PETERS :

Pendant que la route se détériore de plus en plus, il y a le spectre d'une troisième porcherie qui se dessine et l'avis de conformité de la municipalité a déjà été émis, mais c'était avant le moratoire. Donc, les travaux ont seulement été arrêtés à cause du moratoire.

1420

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On a pris en note. Alors, c'est ça. Raison de plus pour que vous vous parliez, le ministère de l'Environnement et les citoyens de votre rang.

1425

Mme NICOLE PETERS :

Est-ce qu'il n'y a pas un ministère des municipalités qui pourrait se pencher également sur la question, puisque c'est une question de finance finalement.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Juste un moment, madame.

1435

Monsieur Dumais, vous avez une question?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Avant d'aller plus loin sur le dossier, quand, monsieur Boisvenu, vous nous dites que dans le cas qui est évoqué par madame, il appartiendrait à la municipalité de se préoccuper de l'impact sur les transports, alors supposons que dans un cas comme celui-là, une municipalité diagnostiquait avant l'implantation du projet que, effectivement, compte tenu de l'état de la route à cet endroit-là, qu'il ne serait pas opportun, selon elle, d'implanter une porcherie, est-ce que la municipalité aurait effectivement le pouvoir d'empêcher l'implantation de la porcherie?

1445

En d'autres termes, quand vous dites ça relève de la municipalité, bon, O.K., ça relève de la municipalité, mais est-ce que la municipalité peut faire quelque chose? Est-ce qu'elle a un pouvoir d'intervention dans la décision d'autoriser l'implantation de tels élevages?

1450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Nadeau.

1455 **M. JEAN NADEAU :**

1460 Merci, madame la présidente. Peut-être un élément d'information. Effectivement, dans le cadre de l'émission d'un certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement, il y a toujours une procédure, en fait, il y a toujours un document qui doit accompagner la demande et qui s'appelle l'attestation de conformité à la réglementation municipale, dans lequel avis, la municipalité indique si le projet respecte la réglementation en vigueur.

1465 Ce que je comprends du cas, c'est que les porcheries étaient sûrement autorisées ou l'élevage était sûrement autorisé, étant donné que la municipalité, elle, a émis l'attestation de conformité qui a permis la construction des porcheries.

1470 Ceci étant dit, étant donné que la municipalité prévoit déjà l'usage, elle ne peut parler qu'au regard de ses règlements. Elle ne pourra pas dire: *Bien, moi, j'ai l'impression que ça va créer des problèmes des circulation. Je ne suis pas d'accord.+

1475 À ce moment-là, ce que la municipalité aurait dû faire, c'est, dans une optique de planification, dire, par exemple: dans ce secteur-là, considérant l'état des routes ou la capacité des routes, tel ou tel type d'usage ne serait pas autorisé. Elle aurait peut-être pu aussi, jusqu'à un certain point, limiter peut-être la superficie de certains bâtiments. Ceci étant dit, ça n'aurait peut-être pas réglé le problème de camionnage. Mais ses pouvoirs d'intervention sont quand même relativement limités.

1480 On sait, par ailleurs, que depuis l'entrée en vigueur du projet de loi 184 en juin 2001, une municipalité locale située dans une MRC où il n'y a pas de schéma d'aménagement révisé en vigueur ou de règlement de contrôle intérimaire, ne peut modifier, par exemple, son règlement de zonage en ce qui concerne les usages qui sont autorisés dans une zone. Alors, la responsabilité de l'entretien de la route, effectivement, est celle de la municipalité.

1485 Par ailleurs, est-ce qu'il y aurait un circuit alternatif qui pourrait être emprunté par les camions, qui pourrait générer moins de problèmes? Dans ces cas-là, la municipalité pourrait, elle, en vertu de ses règlements, obliger les camions lourds à emprunter une route plutôt qu'une autre. Mais, dans le cas de madame, ça ne réglerait peut-être pas le cas, la situation. Je ne connais pas le cas de madame. Mais s'il y avait un accès alternatif, la municipalité locale pourrait obliger les camions à utiliser cet accès alternatif.

1490

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, madame?

1495 **Mme NICOLE PETERS :**

Merci beaucoup, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

1500

Avez-vous une autre question?

Mme NICOLE PETERS :

1505

Merci, monsieur.

LA PRÉSIDENTE :

1510

C'est tout? Vous avez droit à deux questions. Ça va? C'est beau.

Monsieur John Burcombe du Mouvement Au Courant.

M. JOHN BURCOMBE :

1515

Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

1520

Bonsoir!

M. JOHN BURCOMBE :

1525

Je vais enchaîner sur les antimicrobiens. C'est que suite à une demande antérieure, j'ai regardé ce qui est disponible dans la documentation et, aussi, consulté les transcriptions des séances à Alma qui a aussi traité ce sujet. Et, dans les transcriptions, on mentionne que la personne-ressource vraiment au ministère de l'Agriculture, c'est madame Nadeau, je crois, qui est, en effet, membre du comité qui a été établi pour examiner l'utilisation des antimicrobiens et les conséquences sur la résistance et la santé humaine.

1530

Alors, je me demande, est-ce que cette personne-ressource est disponible pour la Commission? Est-ce qu'on aura d'autres personnes qui sont plus proches à cette démarche du comité qui a produit un rapport l'année passée?

LA PRÉSIDENTE :

1535

Monsieur Sanfaçon, madame Nadeau était une personne du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, une employée du ministère?

M. DENIS SANFAÇON :

1540

Madame la présidente, madame Marie Nadeau est effectivement microbiologiste, médecin vétérinaire et microbiologiste au ministère. Et, elle suit particulièrement les phénomènes d'antibiorésistance depuis une dizaine d'années, si ma mémoire est bonne. Et c'est dans ce cadre-là, je pense, que son nom a été évoqué à Alma.

1545

LA PRÉSIDENTE :

Et, madame Nadeau pourrait être disponible pour la Commission si on avait des questions particulières à lui poser sur l'antibiorésistance?

1550

M. DENIS SANFAÇON :

Si la Commission le souhaite, madame la présidente, je suis certain que madame Nadeau pourrait être disponible.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Broes est en mesure de répondre à des questions sur l'antibiorésistance?

1560

M. ANDRÉ BROES :

Jusqu'à un certain point. Je voudrais juste préciser que je n'étais pas membre du comité consultatif, mais que j'ai participé à la rédaction d'une partie d'un chapitre dudit rapport. Et, je suis également membre du Comité sur l'antibiorésistance du MAPAQ. Et, je suis en même temps microbiologiste également de formation.

1565

LA PRÉSIDENTE :

1570

Est-ce que vous avez une question particulière, monsieur Burcombe, à cet effet?

M. JOHN BURCOMBE :

1575 Oui. C'est qu'on a mentionné à Alma qu'on est en train bâtir un système de suivi ou un système de registre pour l'utilisation des antibiotiques. J'avoue que je suis très surpris qu'on ne connaisse pas du tout les quantités qui sont utilisées, ni pour l'utilisation animale ni humaine. C'est une situation assez aberrante, qui semble être presque la même à travers le monde. Mais, est-ce que ce système de contrôle est en vigueur maintenant ou c'est quoi la situation?

1580 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Broes.

M. ANDRÉ BROES :

1585 Non, le système n'est pas en vigueur. Par contre, ça fait effectivement partie des recommandations du comité consultatif. Et, c'est également un des mandats sur lequel le comité sur l'antibiorésistance du MAPAQ se penche. Donc, de mettre en place un système de veille, surveillance, à la fois de l'antibiorésistance mais également des quantités utilisées des différents antimicrobiens dans les différentes espèces animales.

1590 **LA PRÉSIDENTE :**

1595 Est-ce qu'il y a un horizon qui se dégage quant à la mise en application d'une telle mesure?

M. ANDRÉ BROES :

1600 Non. Il n'y a pas de *deadline* qui a été fixé, à ma connaissance. Par contre, je m'attends à ce que ce soit dans les... oui, c'est-à-dire que pour ce qui est du Québec, on va faire un premier inventaire avec les informations dont on dispose, sur les quantités qui sont utilisées et on va réfléchir, en fait, à développer un système récurrent pour obtenir ces informations. Puis le système effectivement, on va y travailler et on devrait faire des propositions dans le courant de l'année.

1605

LA PRÉSIDENTE :

De l'année 2003?

1610 **M. ANDRÉ BROES :**

Oui. Quand est-ce qu'il sera mis...

LA PRÉSIDENTE :

1615

Et, cet inventaire, vous comptez le faire quand, l'inventaire?

M. ANDRÉ BROES :

1620

On a une réunion prévue d'ici 15 jours pour commencer le travail. Donc, dans les prochaines semaines, on devrait travailler là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

1625

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1630

Je voudrais bien comprendre la situation, là. Actuellement, pour l'utilisation d'antimicrobiens, on a donc besoin d'une prescription d'un médecin vétérinaire.

M. ANDRÉ BROES :

1635

Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1640

Mais, par ailleurs, il n'y a pas de registre ou on n'a pas de bilan de l'utilisation des médicaments utilisés en médecine vétérinaire dans les productions agricoles, les productions animales.

M. ANDRÉ BROES :

1645

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1650

On n'a pas de données quantitatives. Est-ce qu'on est capable de comparer les années, les unes à l'égard des autres?

M. ANDRÉ BROES :

Pas à ma connaissance.

1655 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Et le comité Nadeau, sur lequel vous avez siégé, le rapport a été produit, est public?

1660 **M. ANDRÉ BROES :**

Le rapport auquel on fait allusion, c'est un comité canadien sur lequel siégeait docteur Nadeau. Personnellement, je n'y siégeais pas, si ce n'est que j'ai participé à l'élaboration d'un des chapitres. Et, une des recommandations de ce comité est, effectivement, de mettre en place un système de surveillance des quantités d'antimicrobiens utilisés chez les différentes espèces animales.

Et, pour ce qui est du MAPAQ, on a, effectivement dans le cadre du comité sur l'antibiorésistance du MAPAQ, on a reçu le même genre de mandat à l'échelle provinciale.

1670 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous l'avez reçu par qui?

1675 **M. ANDRÉ BROES :**

Ça a été élaboré, je pense, par le groupe qualité du MAPAQ.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1680 Et, est-ce que le rapport de votre comité est terminé?

M. ANDRÉ BROES :

Non. Non, non.

1685 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Je cherche toujours des documents.

1690 **M. ANDRÉ BROES :**

Comme je le disais, on va commencer dans quinze jours à travailler intensivement là-dessus.

1695 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire:**

Dite-moi, le rapport canadien, lui, est terminé?

1700 **M. ANDRÉ BROES :**

Tout à fait, il est disponible. J'en ai une copie ici.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire:

1705 Il a été rendu public.

M. ANDRÉ BROES :

Il est disponible sur le Web depuis cet été.

1710

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ça va. Merci.

1715 **M. JOHN BURCOMBE :**

Si je peux intervenir, monsieur le commissaire. C'est déjà déposé.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1720

Oui. C'est déjà déposé, ça va.

M. JOHN BURCOMBE :

1725

25.1. Alors, on n'aura pas des résultats pour des années, il semble, c'est ça? D'accord. Alors que déjà dans certains pays européens, ils ont aboli l'utilisation des antibiotiques comme facteur de croissance, la Suède l'a fait en 86, le Danemark en 99, je crois, alors il y a déjà suffisamment d'indications pour eux d'abandonner la pratique. C'est quoi la position du MAPAQ là-dessus?

1730

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon?

1735 **M. DENIS SANFAÇON :**

Excusez-moi, madame la présidente, j'ai manqué le début. Est-ce qu'on parle des facteurs de croissance?

1740 **LA PRÉSIDENTE :**

De croissance. C'est bien ça.

1745 **M. DENIS SANFAÇON :**

Le MAPAQ, évidemment, est à l'affût des travaux qui sont menés notamment au niveau des comités dont docteur Broes a fait mention, il y a quelques instants. Et, aussi, de la position de l'Ordre des médecins vétérinaires à cet égard. Alors, c'est un peu à la lumière de ces recommandations-là que le MAPAQ va se positionner.

1750

Maintenant, j'aimerais apporter peut-être quelques précisions. Bien qu'il n'y ait pas de système pancanadien de suivi d'antibiorésistance au ministère, on a un suivi partiel, c'est-à-dire que les isolats de bactéries que l'on trouve dans nos laboratoires et qui font l'objet d'un antibiogramme, pour un certain nombre de bactéries, nous suivons l'évolution de la sensibilité à divers antibiotiques et nous le faisons en lien avec le ministère de la Santé et des Services sociaux aussi. Et, c'est un petit peu le travail de madame Nadeau, qui n'est pas un système organisé, complet, avec prélèvements aléatoires et tout ça, mais c'est quand même une forme de suivi. On est parmi les seuls, je pense, au Canada, à le faire.

1755

1760

L'autre élément, c'est que si les volumes de médicaments utilisés chez le porc ne sont pas connus, il en va autrement d'autres espèces animales, parce que le Programme d'amélioration de la santé animale au Québec, qui aide les producteurs à bénéficier des services de médecins vétérinaires, peu importe la distance qui les sépare des fermes, dans le cadre de ce programme-là, les médecins vétérinaires qui y participent doivent s'approvisionner au centre de distribution des médicaments vétérinaires, le CDMV à Saint-Hyacinthe. Et évidemment, pour les bovins, par exemple, et les ovins, enfin un certain nombre d'autres espèces animales, on peut avoir une idée plus juste des volumes et des médicaments utilisés quand ces médicaments-là sont spécifiques à des espèces.

1765

1770

Dans le cas du porc, évidemment, puisqu'il y a des services vétérinaires qui sont indépendants, qui ne sont pas couverts par le Programme d'amélioration de la santé animale, notamment tout ce qui touche l'intégration, ça ne nous permet pas de suivre ces volumes-là aussi bien que dans les autres espèces animales.

1775 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis.

1780 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Monsieur Broes ou monsieur Sanfaçon, je ne sais pas lequel, mais est-ce que vous avez de l'information sur l'effet justement d'avoir arrêté l'utilisation de facteurs de croissance, en fait, des antibiotiques comme facteurs de croissance en Europe? Est-ce que ça a eu un effet sur l'utilisation d'antibiotiques dans le domaine vétérinaire ou si ça n'a rien changé? Est-ce que vous avez l'information?

1785 **M. ANDRÉ BROES :**

Oui. Il a essentiellement deux pays auxquels on peut se référer. C'est la Suède qui a arrêté l'utilisation des facteurs de croissance dès 85 et le Danemark qui a anticipé certaines décisions de l'Union européenne et a arrêté, d'une façon volontaire, l'utilisation des facteurs de croissance chez les porcs à l'engrais, d'abord, et chez les porcelets en postsevrage, par la suite.

1790
1795 Ce qu'on peut dire, c'est qu'effectivement, il y a eu, pour ce qui est de la Suède, il y a eu des effets assez marqués en termes de santé des animaux, des problèmes digestifs, la diarrhée, une augmentation de la mortalité, des retards de croissance, des lots hétérogènes, etc. Il y a eu en parallèle une augmentation de l'utilisation thérapeutique de médicaments, comme, par exemple, le laquinox, ou de substances comme l'oxyde de zinc à forte dose.

1800 Bon, la situation s'est progressivement corrigée, je dirais, par des améliorations au niveau de ou des modifications, des aménagements au niveau de la régie d'élevage, de l'alimentation, etc.

1805 Pour ce qui est du Danemark, les effets – et en Suède, l'effet a été surtout marqué sur les porcelets – pour ce qui est du Danemark, c'est un peu semblable. Les effets chez les porcs à l'engrais ont été peu marqués. Dans la plupart des élevages, on n'a pas vu de différence importante. Franchement, sur une dizaine de pour cent d'élevages, on a noté des problèmes de santé récurrents mais, dans les autres, il n'y a pas eu de problème de santé évident ni d'impact non plus significatif sur les performances de croissance, etc., des animaux.

1810
1815 La situation, par contre, est bien différente pour ce qui est des porcelets où là on a, comme en Suède, remarqué des problèmes, l'apparition de problèmes digestifs, une réduction significative de la croissance, augmentation de l'hétérogénéité des animaux, etc. Et, une augmentation importante de l'ordre, je crois, de 150 %, après deux ans, de l'utilisation thérapeutique de certains antibiotiques comme les tétracyclines ou les macrolides.

1820 Maintenant, bon, il est possible que ce ne soit qu'une situation temporaire et que là aussi, des aménagements au niveau de la régie, de l'alimentation, etc., l'utilisation d'alternatives ou facteurs de croissance arrivent à corriger la situation.

LA PRÉSIDENTE :

1825 Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

1830 Oui. C'est une autre question sur le fait que les médicaments sont disponibles uniquement par ordonnance de vétérinaire au Québec. Est-ce que les vétérinaires prennent un pourcentage sur la vente de ces médicaments ou est-ce qu'il y a un intérêt de vendre plus de médicaments, en effet?

LA PRÉSIDENTE :

1835 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

1840 Merci, madame la présidente. Je pense qu'il faut distinguer deux choses. Dans le cadre du Programme d'amélioration de la santé animale, le pourcentage est fixé par négociation entre le ministère, l'Association des médecins vétérinaires praticiens et l'Union des producteurs agricoles. C'est un pourcentage, de mémoire, qui est fixe et qui n'est pas en lien avec le volume, dans les dernières informations que j'avais.

1845 Pour le reste, ça fait partie de la relation, de la décision du médecin vétérinaire. Le médecin vétérinaire est habilité à distribuer, comme il a été mentionné, des médicaments, et à prendre un profit en conséquence de ce que ça lui occasionne comme investissement et comme conservation, etc., etc.

1850 Maintenant, il y a l'Ordre des médecins vétérinaires qui surveille la pratique de la médecine vétérinaire, alors il y a un Code de déontologie, et tout ça est assujéti au contrôle de l'Ordre des médecins vétérinaires. Et, on peut faire la comparaison avec à peu près n'importe quelle profession qui offre ses services. Alors, c'est un petit peu la même chose qui se passe en médecine vétérinaire.

1855

M. ANDRÉ BROES :

1860 Si je peux me permettre de rajouter un point. C'est que de plus en plus, les médecins vétérinaires qui travaillent dans le secteur porcin ou dans le secteur arrière, ne vendent pas de médicaments. Ils se contentent d'établir la prescription, ils la remettent au producteur qui, à ce moment-là, va acheter les médicaments auprès d'un pharmacien.

LA PRÉSIDENTE :

1865 D'accord. Mais il y a des vétérinaires qui peuvent négocier des honoraires sur la vente.

M. ANDRÉ BROES :

1870 Oui, tout à fait. Tout à fait. Mais je dirais que de plus en plus les vétérinaires, dans le secteur porcin et aviaire, ne distribuent plus de médicaments, se contentent de faire l'ordonnance et le producteur va acheter le médicament chez le pharmacien de son choix.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Mais, quelque part, est-ce qu'il y a un guide qui encadre justement la fixation des honoraires que peut prescrire un vétérinaire?

M. DENIS SANFAÇON :

1880 Madame la présidente, dans le cadre du Programme d'amélioration de la santé animale, tous les honoraires et tous les tarifs horaires, ainsi que le profit réalisé sur la vente de médicaments, font l'objet d'une convention, comme je l'expliquais.

LA PRÉSIDENTE :

1885 Oui, ça, ça va. Mais dans les autres cas?

M. DENIS SANFAÇON :

1890 Dans le cadre, par exemple, des productions qui ne sont pas couvertes par le Programme d'amélioration de la santé animale, je ne connais pas l'existence de tel guide.

LA PRÉSIDENTE :

1895 Monsieur Broes.

M. ANDRÉ BROES :

1900 Il n'y a pas, à ma connaissance, de tarif. C'est quelque chose qui est négocié entre le vétérinaire et son client.

LA PRÉSIDENTE :

1905 D'accord.
Monsieur Burcombe.

M. JOHN BURCOMBE :

1910 Oui. J'ai peut-être une autre question, ça vient encore des transcriptions.

LA PRÉSIDENTE :

Ça sera votre dernière?

1915 **M. JOHN BURCOMBE :**

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1920 D'accord?

M. JOHN BURCOMBE :

1925 Il y avait une question sur des études sur les impacts économiques associés à l'utilisation des antibiotiques comme facteurs de croissance. Et, on indique qu'on nous reviendra sur ce sujet et je me demande, est-ce que, en effet, il y a eu des documents déposés par la suite?

LA PRÉSIDENTE :

1930 Moi, je ne pourrai pas vous le dire.

M. JOHN BURCOMBE :

1935 Non, non.

LA PRÉSIDENTE :

1940 Parce que je ne les lis pas tous, je ne les suis tous attentivement, mais, monsieur Sanfaçon, est-ce que vous avez déposé des documents à cet effet, de mémoire?

M. DENIS SANFAÇON :

1945 Madame la présidente, pas à ma connaissance. Maintenant, ce qui avait été mentionné, de mémoire, c'est que nous reviendrions sur le sujet et c'est pour ça que nous avons le docteur André Broes ce soir. Et, non pas revenir en termes de dépôt, dans ma compréhension de ce qu'on avait dit à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1950 Donc, monsieur Broes serait en mesure de nous informer sur justement l'impact économique de l'utilisation d'antibiotiques comme facteur de croissance dans la production.

M. ANDRÉ BROES :

1955 Oui. Je peux dire qu'on réalise actuellement une revue de littérature sur les différents impacts d'un arrêt éventuel d'utilisation de facteurs de croissance, que ce soit des impacts isotechniques, économiques et autres. Donc, l'étude est en cours. Je n'ai pas les résultats. Il est évident qu'il faut être très prudent, parce que la plupart des données originent d'Europe où
1960 les conditions d'élevage sont assez, très différentes des nôtres. Donc, il faut être prudent dans l'extrapolation de ces informations.

1965 En gros, si je me réfère à un article qui est paru dans la revue *Porc Québec*, un article qui a été rédigé par des gens de l'Institut technique du porc en France, qui ont fait une espèce de métaanalyse également à l'échelle européenne, je crois qu'ils en arrivaient au chiffre moyen de 2,50 \$ à peu près donc d'augmentation des coûts de production reliés à un arrêt de l'utilisation des facteurs de croissance. Mais, c'est un coût moyen, il est évident que ça varier beaucoup d'un élevage à l'autre.

1970 Il y a des élevages qui vont bénéficier, effectivement, beaucoup de l'utilisation de facteurs de croissance; il y en a d'autres pour lesquels, l'utilisation n'est pas du tout coût-bénéfice.

LA PRÉSIDENTE :

1975 C'est ce qu'on voyait dans votre présentation.

M. ANDRÉ BROES :

1980 C'est ça. C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1985 Il y avait un écart de 0 à 10 %.

M. ANDRÉ BROES :

1990 L'effet des facteurs de croissance varie énormément d'un élevage à l'autre, en fonction des conditions d'élevage, de l'état sanitaire, de l'alimentation, etc. etc.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et cette revue de littérature, vous comptez l'avoir terminée quand?

1995 **M. ANDRÉ BROES :**

Probablement d'ici avril ou mai.

LA PRÉSIDENTE :

2000 C'est bien.

M. JOHN BURCOMBE :

2005 Merci, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2010 Merci, monsieur Burcombe.

Monsieur Daniel Racine, qui est vice-président Corporation baie Missisquoi. Bonsoir!

M. DANIEL RACINE :

2015 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Moi, je suis agriculteur avant tout. Puis souvent, à la Corporation, on a des échanges entre les citoyens qui sont là, les représentants, et les agriculteurs, domaine municipal, puis souvent la culture de maïs vient dans le fond même des discussions. Des fois, j'ai l'impression que les gens qui sont autour de nous, qui ne sont pas du domaine agricole, ne comprennent pas la raison pourquoi faire qu'il y
2020 a du maïs dans la région de si grande importance.

2025 Moi, en tant que producteur agricole, j'ai déjà fait l'expérience. Je faisais des veaux de grain, puis j'ai changé l'alimentation des veaux de grain en les soignant avec une céréale plutôt qu'avec du maïs. Et, quand j'ai envoyé mes animaux à l'abattoir, j'ai été déclassé tout de suite.

2030 Ça fait que dans la région, la production de maïs, elle vient combler un besoin pour la production animale qui existe. Les qualités des viandes sont faites... mais j'aimerais que quelqu'un vienne nous expliquer, puis je m'adresse au BAPE pour savoir s'il y a quelqu'un qui est capable de venir nous expliquer. La culture est directement liée avec nos productions animales, mais si on change le mode d'alimentation, il y a un impact très grand dans la région qui peut se faire. La céréale produit moins que le maïs. Le maïs, c'est un apport important en énergie. C'est une des raisons pourquoi que le maïs est tant employé. Dans la céréale, il y en a moins.

2035 Ma question est la suivante: est-ce qu'il y a quelqu'un qui est capable de venir nous dire, la qualité des viandes, par rapport au maïs, par rapport aux céréales, c'est quoi qui fait que c'est comme ça que ça fonctionne?

2040 Parce que, des fois, on a l'impression que les citoyens nous comprennent pas. C'est sûr, la culture du maïs, si on parle d'érosion, il y a des méthodes à changer. Une ville, moi, dans ma tête à moi, une ville, c'est la plus grande source de pollution. Est-ce qu'on défait la ville à cause qu'elle pollue? Je pense qu'on trouve des méthodes pour gérer la pollution. En agriculture, c'est la même chose. C'est ça ma première question.

2045 **LA PRÉSIDENTE :**

 Donc, vous voulez connaître le lien de l'alimentation et la part que le maïs peut prendre et la qualité que la viande peut en retirer, du fait qu'on utilise le maïs en alimentation.

2050 **M. DANIEL RACINE :**

 Oui.

2055 **LA PRÉSIDENTE :**

 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2060 Merci, madame la présidente. Le maïs est effectivement un aliment très énergétique et c'est d'ailleurs pour ça, en grande partie, qu'il est cultivé, et c'est aussi un élément dont le rendement à l'hectare est le double de la majorité des petites céréales.

2065 Maintenant, pour faire le lien entre la qualité de la viande et le maïs, de façon scientifique, je ne serais pas en mesure de le faire. Je ne sais pas si on pourrait examiner la question et déposer une information à la Commission à cet égard.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Ce serait intéressant.
 Monsieur Broes, avez-vous une opinion là-dessus?

M. ANDRÉ BROES :

2075 Je ne suis pas un nutritionniste, ni un spécialiste en qualité de la viande. Ce que je peux dire, c'est qu'il y a éventuellement des personnes-ressources au Centre de développement du porc qui pourraient possiblement apporter des éléments de réponse.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Est-ce que monsieur Fillion pourrait nous en parler un peu?

M. DENIS SANFAÇON :

2085 On va lui demander, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2090 D'accord.
 Bonsoir, monsieur Fillion!

M. ROBERT FILLION :

2095 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires! Est-ce qu'on peut me reposer la question, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

2100 Monsieur veut savoir l'effet que peut avoir le maïs sur la qualité de la viande. En fait, il dit: on cultive du maïs parce qu'on nourrit ainsi l'animal et on se retrouve à avoir un animal qui passe la rampe, lorsque vient le temps de l'abattre, alors que, lui, a fait des tests en utilisant une autre alimentation et ses animaux ont été déclassés. Alors, il veut savoir, il veut connaître, en fait, la relation qui peut s'établir entre la qualité de la viande et l'alimentation à base de maïs-grain.

2105

M. ROBERT FILLION :

2110 Oui, madame la présidente. C'est sûr qu'il y a un rapport entre l'alimentation et la qualité de la viande, et spécialement au niveau de la qualité du gras. Ce qu'il faut faire attention, c'est qu'il ne faut pas comparer les espèces animales une à l'autre. Monsieur parlait des veaux de grain. Donc, le veau de grain est un ruminant et le ruminant, au départ, c'est un veau, et s'il est alimenté à partir de maïs ou de céréales à paille peut faire une grande différence là-dessus. Donc, ce n'est pas un monogastrique.

2115

Lorsqu'on parle de la production porcine, c'est un animal monogastrique et, à ce moment-là, l'alimentation du porc – on parle d'un porc alimenté, par exemple, pour l'engraissement, on ne parle pas des truies, etc. – l'alimentation est équilibrée de façon à avoir un rapport énergie-protéines idéal pour la question de balancement de l'équilibre de l'aliment. Et les animaux, les porcs en particulier, les porcelets et les porcs à l'engrais, sont à volonté sur de l'alimentation et, à ce moment-là, la grande proportion actuelle des aliments pour porc sont à partir de maïs parce que le maïs est une culture ou une céréale de haute qualité énergétique et sa valeur, au niveau nutritionnel, par quantité de nutriments, est actuellement vraiment profitable pour la formulation.

2120

2125

Donc, actuellement, l'ensemble des formules de moulée à porc dans la croissance, lorsqu'on formule, on formule à partir des ordinateurs et, globalement, le maïs, par sa composition de nutriments et par sa qualité en amidon et en huile intérieure fait en sorte que ça rentre aux alentours des formules entre 65 et 70, 75 % de maïs. Et le complément qui est ajouté à l'aliment, ce sont des protéines.

2130

Donc, globalement, la formulation, on laisse une disponibilité d'ingrédients et c'est généralement le maïs qui ressort comme élément, comme grain important.

LA PRÉSIDENTE :

2135

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2140 Si monsieur Racine nous dit et il nous mentionnait l'exemple du veau de grain, il y a une relation claire entre la qualité du produit et le fait de le nourrir avec des céréales ou de le nourrir avec du maïs.

2145 Dans le cas du porc, vous n'établissez pas aussi facilement peut-être un lien de qualité. Vous mentionnez des qualités du maïs mais ce n'est pas évident peut-être la relation avec la qualité de la viande.

2150 Et, à ce propos-là, je voudrais vous voir commenter peut-être un peu le fait que dans les provinces de l'Ouest du Canada, la Saskatchewan, l'Alberta, le Manitoba, on produit de plus en plus de porc et, comme on le sait, on ne cultive pas de maïs dans ces régions-là.

2155 Donc, est-ce qu'on peut dire que, ici, on alimente du porc avec le maïs; en Ontario, on alimente le porc avec le maïs, parce que, pour d'autres raisons, c'est des régions plus propices peut-être à produire du maïs qu'à produire d'autres céréales? On sait qu'en Europe aussi, ils alimentent le porc souvent avec des céréales importées d'un peu partout à travers le monde, toutes sortes de choses qui ne sont souvent pas du maïs et même pas des petites céréales comme ici.

2160 Donc, est-ce qu'on peut dire qu'il faut, pour faire du bon porc, absolument l'alimenter avec du maïs ou on peut l'alimenter avec d'autre chose si, là où on l'élève, c'est d'autres plantes qui sont plus faciles à produire ou plus économiques à produire?

M. ROBERT FILLION :

2165 Vous avez raison. Dans l'Ouest canadien, actuellement, il n'y a presque pas de culture de maïs et on alimente les porcs à partir de blé ou d'orge. Et, ce sont les deux céréales et ce sont des produits de haute qualité, autant que dans l'Est du Canada.

LA PRÉSIDENTE :

2170 Et est-ce qu'elles ont une grande valeur énergétique, comme le maïs?

M. ROBERT FILLION :

2175 Le blé se rapproche assez près du maïs au niveau de l'alimentation. L'orge est un peu plus fibreuse, donc, on est obligé d'équilibrer un peu mieux la ration avec de l'orge. Mais le blé se compare avantageusement au maïs.

LA PRÉSIDENTE :

2180

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2185

Quand vous parlez, monsieur, des céréales, de quelles céréales parliez-vous?

M. DANIEL RACINE :

2190

De l'orge ou de l'avoine. Des céréales... parce que dans la région, le prix des céréales, il y a une chose qu'il faut bien comprendre. Le rendement est beaucoup plus bas, puis le prix est beaucoup...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2195

Je n'en doute pas. Je voulais juste savoir quelle sorte de céréales c'était.

M. DANIEL RACINE :

2200

Moi, je parle de l'avoine, puis de l'orge.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

De l'orge et de l'avoine.

2205

M. DANIEL RACINE :

Parce que, au Québec, on fait juste commencer à avoir un blé qui est adapté au Québec.

2210

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2215

Correct. Ce qui m'intrigue, c'est le goût de l'aliment dont vous semblez diverger un peu sur le goût de l'aliment. Je ne connais pas du tout ça. Je sais qu'on achète du poulet de grain, il ne goûte pas la même chose que les autres poulets. Est-ce que du porc nourri à l'orge ou à l'avoine va goûter différent du porc nourri au maïs?

M. ROBERT FILLION :

2220

Il faut faire très attention à ça. Généralement, comme vous parlez de poulet de grain, le poulet de grain, c'est un poulet qui est élevé sur une plus grande... on pourrait dire sur un temps

plus prolongé. Souvent, l'animal, les muscles deviennent rouge foncé, etc. Donc, ils deviennent un peu différent.

2225 Lorsque vous prenez, par exemple, un porc qui est alimenté, disons, à volonté sur une trémie, que ce soit à partir du maïs ou de l'orge, on a une croissance équivalente.

2230 Ce qui peut faire une différence, c'est au niveau, par exemple, des céréales à paille. On peut avoir un gras qui est plus ferme, qui est plus blanc et, à ce moment-là, au niveau du maïs, on peut avoir un gras qui est, par exemple, plus pâle, on pourrait dire un peu plus tourné vers le maïs, un petit peu plus jaune. Mais les quantités de gras, de qualité de gras sont équivalentes. On a d'excellentes viandes, que ce soit à partir du maïs ou du blé ou de l'orge. Il s'agit d'équilibrer en conséquence.

2235 **LA PRÉSIDENTE :**

Qu'est-ce qui fait qu'on a opté pour le maïs au Québec?

M. ROBERT FILLION :

2240 Je pense qu'il y a une question... disons que la céréale en tant que telle, c'est une excellente céréale. On peut dire que, globalement, lorsqu'on fait de la formulation, on entre la valeur nutritionnelle à l'intérieur et le prix.

2245 La formulation se fait d'une façon. C'est qu'on rentre les nutriments des produits disponibles, on marque, d'un autre côté, les besoins de l'animal et on met une valeur à chacun des nutriments, une valeur économique à chacun des nutriments. Et, généralement, le maïs est un ingrédient qui est cultivé en bonne quantité, qui donne des bons rendements, qui fait que c'est le prix de référence. Et, souvent, les autres céréales sont ajustées en fonction du prix du maïs, parce que le maïs c'est la céréale numéro 1 de haute qualité au Québec.

2250

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Racine, vous avez une deuxième question?

2255

M. DANIEL RACINE :

2260 Elle vient se rapprocher un peu des commentaires que les gens... en tout cas. Si on embarquerait dans l'hypothèse qu'on cultiverait des céréales, pour sortir la même quantité, ça prendrait peut-être trois fois les grandeurs présentement qui sont en maïs. Moi, je le sais pas s'il y a quelqu'un qui a envisagé ça? Dans cette hypothèse-là.

LA PRÉSIDENTE :

2265 C'est-à-dire que si on nourrissait nos animaux avec des céréales plutôt qu'avec du maïs, ça nous prendrait plus de superficies pour cultiver?

M. DANIEL RACINE :

2270 Plus de superficies.

LA PRÉSIDENTE :

2275 Dans la même veine, monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

2280 Pour peut-être aider à examiner la proposition que nous fait monsieur Racine, vous aviez la dernière fois des données sur le rendement à l'hectare du maïs. Pourriez-vous nous donner, ici, bon, est-ce qu'on pourrait comparer au Québec le rendement à l'hectare du maïs, de l'orge, l'avoine et le blé, par exemple? Avez-vous ces données-là sous la main?

M. DENIS SANFAÇON :

2285 Merci, madame la présidente. Les rendements moyens Montérégie, secteur Est, à titre d'exemple, La Financière agricole et rendements utilisés pour 2002, dans le maïs, c'est 7,4 tonnes à l'hectare, j'imagine; dans l'orge, 3,4; le blé, 3,2; soya, 3,4. Alors, c'est les rendements que j'ai sous la main.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, si on résume, ça prendrait deux fois plus de terre pour produire les mêmes quantités de tonnes à l'hectare. C'est-à-dire, le même volume plutôt.

2295 **M. DENIS SANFAÇON :**

De façon générale, on peut dire qu'il faudrait doubler, madame la présidente, les surfaces cultivées en petites céréales pour avoir des rendements équivalents à l'hectare. Maintenant, là, il y a des ajustements en fonction de la composition des grains, puis tout ça.

2300 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien.

Ça répond à votre question, monsieur?

2305 **M. DANIEL RACINE :**

Oui. Est-ce qu'on a le droit à une troisième question?

2310 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, deux questions à chaque fois. Mais je vous invite à vous réinscrire. On est là pour trois séances.

2315 Monsieur Jean Siouville, qui est producteur bovin. Après l'intervention de monsieur Siouville, on pourra peut-être faire un petit arrêt de cinq minutes, cinq, dix minutes.

M. JEAN SIOUVILLE :

2320 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

2325

M. JEAN SIOUVILLE :

2330 Bonsoir, messieurs! Comment se fait-il que dans une société qui se prétend droite, des gens qui possèdent un lot selon le cadastre officiel de la province de Québec ne peuvent obtenir de permis pour construire quoi que ce soit sur leur lot et que d'autres peuvent morceler les lots à guise et exiger un permis de la municipalité où ils résident?

LA PRÉSIDENTE :

2335 Actuellement, là, vous parlez?

M. JEAN SIOUVILLE :

Oui.

2340

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Fortin.

2345 **M. PIERRE FORTIN :**

Actuellement, le ministère de l'Environnement a imposé un moratoire parce qu'il y avait une problématique environnementale qui était importante. Il y avait une problématique aussi de cohabitation harmonieuse entre les citoyens et les producteurs. Donc, le moratoire, lui, donne un temps d'arrêt pour trouver des solutions aux problèmes qu'on a soulevés depuis le début des audiences.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

2355 Donc, personne ne pourrait pour le moment implanter une porcherie.

M. PIERRE FORTIN :

2360 Donc, le moratoire...

LA PRÉSIDENTE :

Juste les porcheries, le temps du moratoire.

2365 **M. PIERRE FORTIN :**

Il y a une période de transition, une période transitoire qui va se terminer en décembre 2004, pour interdire la construction de porcherie, à moins de procéder au traitement complet des déjections et de posséder les terres, etc.

2370 **LA PRÉSIDENTE :**

2375 Monsieur Siouville, qu'est-ce que vous avez en tête? Vous avez observé dans votre coin des gens qui morcelaient les lots et qui implantaient des porcheries ou quoi? C'est quoi exactement?

M. JEAN SIOUVILLE :

2380 Oui. Pendant que d'autres, on leur interdit soit de construire une maison ou une cabane pour serrer leurs outils, selon leurs besoins, qu'on interdit d'ouvrir leur chemin pour avoir accès à leur propriété. Ça, cette affaire-là, moi, je trouve que quelqu'un doit pouvoir avoir accès à sa propriété et pas être dépendant des histoires du ministre ou d'un juge. *Ah! non. T'as plus le droit d'ouvrir ton chemin.+ Pas d'exiger que la municipalité l'ouvre, mais lui ne puisse l'ouvrir lui-même.

2385

LA PRÉSIDENTE :

Sur son lot?

2390 **M. JEAN SIOUVILLE :**

Sur son lot ou la partie de chemin public qui se rend chez lui.

LA PRÉSIDENTE :

2395

Vous, vous êtes producteur bovin?

M. JEAN SIOUVILLE :

2400

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous voulez construire un chemin pour vous rendre chez vous?

2405

M. JEAN SIOUVILLE :

Non.

2410

LA PRÉSIDENTE :

Non?

M. JEAN SIOUVILLE :

2415

Personnellement, moi, j'ai pas envie de modifier quoi que ce soit.

LA PRÉSIDENTE :

2420

D'accord.

M. JEAN SIOUVILLE :

2425

Malgré que les gens de l'Environnement, ils sont venus l'année passée me faire chier avec ça. Mais, ça, c'est une autre chose. Mais n'importe qui qui a un lot, devrait pouvoir bâtir un hangar à machinerie, serrer ses outils à jardinage si ça lui plaît de faire un jardin sur son lot, pas se retrouver la semaine d'ensuite que tous les outils sont disparus parce qu'il avait pas de

place pour les serrer, ou que celui qui fait l'exploitation de son boisé avec un cheval ne puisse pas ni mettre son cheval à l'écurie si ça lui chante.

2430

En Gaspésie, au Lac-Saint-Jean, les juges émettent des ordonnances pour interdire aux gens d'ouvrir eux-mêmes le chemin qui donne accès à leur propriété. Puis, dans la région ici, les gens construisent des porcheries. En veux-tu? En voilà!

2435

J'ai vu sur le journal qu'il y a un règlement qui dit qu'on peut pas construire de porcherie à moins de 10 kilomètres l'une de l'autre. Mais, moi, si je prends une marche de 10 kilomètres, je vais en rencontrer quatre porcheries. Je parle pas une. Je parle d'ensemble.

2440

Et, ça, je comprends pas que d'un côté, les gens peuvent bâtir ce qu'ils veulent, en morcelant ce qu'ils veulent, exiger du conseil municipal qu'on émette un permis, ce qui veut dire qu'on prend les élus municipaux pour des débiles mentaux, vu qu'ils sont pas capables de diriger eux-mêmes leurs affaires, il faut qu'ils s'en remettent avec que quand quelqu'un obtient un permis d'autorisation du ministère de l'Environnement, la municipalité est obligée d'émettre le permis parce que, sur l'autre sens, ils se retrouvent en Cour.

2445

LA PRÉSIDENTE :

Vous, vous ne semblez pas avoir problème. Vous observez des choses autour de chez vous.

2450

M. JEAN SIOUVILLE :

J'observe, oui. Je lis les journaux, aussi, de temps en temps.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Sur votre lot, moi, j'aimerais savoir quelles seraient les restrictions sur un lot, quelles seraient les restrictions que pourrait avoir un propriétaire de lot pour ériger quoi que ce soit.

Monsieur Fortin?

2460

M. PIERRE FORTIN :

2465

Je pourrais vous répondre concernant l'application du règlement. Nous, ça s'adresse spécifiquement à des bâtiments d'élevage. C'est sûr que si le propriétaire a un projet de construction de résidence, par exemple, bien, là, il va s'adresser à la CPTA pour voir si, selon les règlements de la CPTAQ, il peut ou il ne peut pas.

2470

Mais, moi, ce que je peux vous répondre, ce sur quoi mon mandat est reconnu, c'est sur l'application du Règlement sur les exploitations agricoles. Donc, c'est sûr que s'il y a une demande en production animale, on va les traiter en fonction, et particulièrement en production porcine, avec la période transitoire. Tantôt, j'ai dit décembre 2004, mais c'est décembre 2003,

je m'en excuse, donc je voulais le dire. Donc si c'est une autre sorte de bâtiment, c'est sûr que ce n'est pas le ministère de l'Environnement.

2475 Ce qui peut arriver, par contre, c'est que si un producteur de porc avait fait une demande avant le moratoire, donc avant la période de transition, son dossier aurait été étudié en fonction de l'ancien règlement et aurait même pu être accepté et autorisé, et le producteur, même s'il n'a pas construit immédiatement lors de l'autorisation et qu'il l'aurait fait par la suite, cette année, il était dans son droit. Donc, c'était le droit des producteurs.

2480

LA PRÉSIDENTE :

Il l'avait déjà, son certificat.

2485

M. PIERRE FORTIN :

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2490

Donc, il met en application son certificat.

M. PIERRE FORTIN :

2495

C'est le champ d'action du ministère, en gros.

LA PRÉSIDENTE :

2500 Mais dans le cas de monsieur, ça serait la CPTAQ qui pourrait restreindre ou contraindre les usages? Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2505 Merci, madame la présidente. La Loi sur la protection du territoire des activités agricoles comporte certaines dispositions qui sont administrées par la Commission de protection du territoire agricole, notamment les usages sur les lots en zone agricole, le morcellement de ces lots-là et c'est peut-être ça qui est le problème. Mais, j'avoue ma limite à saisir la difficulté.

LA PRÉSIDENTE :

2510

En d'autres termes, ce n'est pas si simple que ça, monsieur.

Monsieur Marquis?

2515

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2520 Monsieur Siouville a parlé de quatre porcheries dans 10 kilomètres. Est-ce qu'il y a effectivement, en dehors des distances séparatrices reliées aux odeurs, d'autres normes de distance entre les porcheries, j'entends normes réglementaires. Je sais bien qu'au niveau vétérinaire, il peut y avoir certaines distances que l'on cherche à respecter, mais est-ce qu'on a d'autres normes réglementaires qui empêchent la construction d'une porcherie à une certaine distance d'une autre.

2525 **M. DENIS SANFAÇON :**

Madame la présidente, il n'y a pas de normes réglementaires à cet effet dans les lois et règlements touchant le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2530 **LA PRÉSIDENTE :**

Le ministère de l'Environnement, avez-vous des normes qui prescrivent des distances minimales à observer entre les porcheries? Parce que monsieur a évoqué une information à l'effet que sur une distance de 10 kilomètres, il a observé qu'il y avait quatre porcheries.

2535 **M. PIERRE FORTIN :**

Non. Nous, on n'a pas ce genre de normes-là. Peut-être des normes de biosécurité, mais on n'a pas de...

2540 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Ça, on nous a mentionné ce qu'il en était du côté de l'agriculture.

2545 Peut-être monsieur Nadeau?

M. JEAN NADEAU :

2550 Merci, madame la présidente. En zone agricole, une municipalité peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, établir des distances, disons autres que des distances séparatrices, donc faire, par exemple, du contingentement à l'endroit d'usages autres qu'agricoles. Il y a une interdiction spécifique dans la loi qui exclut les bâtiments agricoles de la possibilité de contingentement de tels bâtiments en zone agricole. Modification à la loi l'été dernier.

2555 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, ce qu'a mentionné monsieur à l'effet qu'on ne pourrait construire deux porcheries à moins de 10 kilomètres entre elles, ce n'est pas prescrit dans aucun règlement municipal.

2560 **M. JEAN NADEAU :**

Bien, à ma connaissance, s'il y a un tel règlement municipal, en fait, la municipalité pourrait se questionner sur la légalité de son règlement parce qu'il y a une interdiction expresse dans la loi pour une municipalité d'établir des distances, donc du contingentement, d'utiliser du contingentement à l'endroit des activités agricoles et des bâtiments d'élevage en zone agricole.

2565 **LA PRÉSIDENTE :**

Par contre, il pourrait y avoir contingentement entre, par exemple, une résidence et un bâtiment agricole?

2570 **M. JEAN NADEAU :**

À ce moment-là, c'est l'application des distances séparatrices qui s'applique.

2575 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Ça va, monsieur Siouville?

2580

M. JEAN SIOUVILLE :

Oui. On parle toujours du maïs comme étant une production qui pollue les cours d'eau. Mais ce qu'on oublie aussi, c'est qu'en pleine période de végétation, quand il y a une concentration de culture de maïs, ça pompe tout l'oxygène de l'air, ça fait que les gens qui habitent à côté de ces concentrations de maïs là manquent d'oxygène...

2585

LA PRÉSIDENTE :

2590 S'il vous plaît, s'il vous plaît!

M. JEAN SIOUVILLE :

... vu que le maïs absorbe tout l'oxygène...

2595

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît, on écoute. S'il vous plaît, je demanderais le silence.

2600 **M. JEAN SIOUVILLE :**

Parce qu'un médecin...

LA PRÉSIDENTE :

2605

Attendez un petit peu, monsieur Siouville. J'ai demandé le silence, puis je ne l'ai pas. Là, ça va.

M. JEAN SIOUVILLE :

2610

Parce qu'un médecin, constatant que ses patients souffraient d'asthme à une quantité anormale, il a pris des échantillons de coton de maïs et a été les faire analyser à Montréal, et ils lui ont dit que vu que le maïs était en pleine croissance, le maïs pompait la majorité de l'oxygène de l'air et c'est ça qui rendait ses clients malades.

2615

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2620

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

2625

S'il vous plaît, j'aimerais qu'on garde le silence. Merci.

M. DENIS SANFAÇON :

2630

... tiré du colloque *L'Avenir pour la recherche agronomique en France, conséquences pour nos industries agroalimentaires et notre indépendance alimentaire*, je vais donner la référence complète aux chercheurs, c'est Alain Topan, 2002. Alors:

2635

Un hectare de maïs produit 22 tonnes de matières sèches, après avoir assimilé environ 40 tonnes de CO₂ et consommé 4 500 à 6 000 tonnes d'eau. Parallèlement, ce même hectare aura rejeté 4 275 à 5 700 tonnes d'eau, soit plus de 95 % de l'eau absorbée, et produit en une journée l'équivalent des besoins en oxygène de 325 personnes, soit deux fois plus qu'un hectare de blé et quatre fois plus qu'un hectare de forêt.

2640

Topan, Alain.

LA PRÉSIDENTE :

2645

Donc, contrairement à ce qu'a dit monsieur, il ne consomme pas l'oxygène mais il en rejette.

M. DENIS SANFAÇON :

Voilà. Il consomme du CO₂ et ça, bien, c'est une bonne chose.

2650

LA PRÉSIDENTE :

Ça va, monsieur Siouville?

2655

M. JEAN SIOUVILLE :

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

2660

Alors, on va prendre une pause de cinq à dix minutes, puis on vous revient avec les intervenants suivants.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2665

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

2670

J'invite monsieur Raymond Durivage qui est producteur agricole. Bonsoir, monsieur Durivage!

M. RAYMOND DURIVAGE :

2675

Bonsoir! Ma question va s'adresser aux personnes du MAPAQ. Je ne sais pas si dans notre secteur, il y a des relevés d'un bilan de l'état de la matière organique qu'il y a dans les sols de notre région?

LA PRÉSIDENTE :

2680

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2685

Madame la présidente, je vais demander au directeur régional, compte tenu que c'est une question spécifique à la région.

M. MARCEL NORMANDEAU :

2690 Il y a eu des données, je pense, dans le portrait agroenvironnemental de 98 qui relevait des bilans. Je n'ai pas le bilan avec moi, mais on pourrait les retrouver probablement dans les données des bilans qui ont été aussi produits de façon régionale.

LA PRÉSIDENTE :

2695 Donc, c'est une information -- allez-vous être ici demain?

M. RAYMOND DURIVAGE :

2700 Je suis pas certain d'avoir le temps, non.

LA PRÉSIDENTE :

2705 Non? C'est une information qui sera disponible sur le site. On pourrait la donner demain, à moins que quelqu'un déjà ait l'information.

M. MARCEL NORMANDEAU :

2710 On ne l'a pas disponible présentement, mais on pourrait la chercher.

LA PRÉSIDENTE :

2715 D'accord. Puis si vous l'avez d'ici la fin de la soirée, on pourra la fournir et, sinon, on revient demain avec la réponse. Puis sur le site Internet, vous allez pouvoir l'avoir, la réponse qui est donnée sur cette question.

M. RAYMOND DURIVAGE :

2720 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord?

2725 **M. RAYMOND DURIVAGE :**

J'aurais une deuxième question.

LA PRÉSIDENTE :

2730

De toute façon, le portrait, monsieur Sanfaçon, le portrait agroenvironnemental est déposé à la Commission?

M. DENIS SANFAÇON :

2735

Effectivement, madame la présidente, mais je ne suis pas certain de toutes les informations qu'on peut y retrouver. Mais le portrait agroenvironnemental est déposé à la Commission.

2740 **LA PRÉSIDENTE :**

On va trouver la cote et on va vous donner la cote également, monsieur Durivage.

M. RAYMOND DURIVAGE :

2745

J'aurais une deuxième question qui va dans la même ligne. Comment qu'un producteur agricole peut maintenir un bon taux de matière organique dans ses sols, de la façon qu'il pourrait s'y prendre pour avoir ça, puis une bonne vie microbienne, pour avoir une agriculture durable dans notre secteur.

2750

LA PRÉSIDENTE :

Toujours en Montérégie.

2755 **M. RAYMOND DURIVAGE :**

C'est quoi qu'il pourrait faire?

LA PRÉSIDENTE :

2760

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2765

Merci, madame la présidente. Un certain nombre d'éléments pour répondre à cette question-là. D'abord, dans le choix du fertilisant, évidemment, d'utiliser des fumiers et lisiers qui contiennent une matière organique, contrairement aux engrais minéraux, c'est sûrement intéressant dans une optique de maintenir la matière organique.

2770

D'autre part, aussi, d'améliorer l'activité microbienne du sol. C'est reconnu que le fumier lisier contribue à l'amélioration de l'activité microbienne.

Évidemment, bien, après ça, on tombe dans tout le champ des bonnes pratiques, culture sur résidus, engrais vert et etc., et rotation de culture. En fait, tous ces éléments qui

2775 permettent de maintenir la bonne qualité des sols. Et, si on veut avoir plus de détails, on peut aller plus loin mais, globalement, c'est les éléments qui permettent...

LA PRÉSIDENTE :

2780 Est-ce que ça répond à votre question?

M. RAYMOND DURIVAGE :

2785 Ça veut dire qu'un producteur agricole a besoin de fumier pour nourrir ses sols.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon.

2790 **M. DENIS SANFAÇON :**

Merci, madame la présidente. Évidemment, nous, puis les spécialistes s'entendent sur l'effet bénéfique d'utiliser des fumiers lisiers à des fins d'amélioration de la qualité des sols, effectivement.

2795

LA PRÉSIDENTE :

C'est d'ailleurs un objectif que vous avez avoué de substituer le plus possible les engrais minéraux par des engrais provenant de déjections animales.

2800

M. DENIS SANFAÇON :

2805 Madame la présidente, effectivement, nous pensons que dans une optique de développement durable, effectivement, et de qualité des sols, il serait préférable, surtout dans les régions dont on dispose de fumiers lisiers, d'utiliser de façon prioritaire les fumiers lisiers à des fins de fertilisation plutôt que les engrais minéraux qui, comme on le sait, en tout cas pour la fraction phosphore, sont importés de l'extérieur du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

2810

Ça répond à votre question, monsieur?

M. RAYMOND DURIVAGE :

2815 Merci bien.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Merci, monsieur Durivage. On devrait pouvoir vous fournir la cote du plan agro. Je vous
la donne tout de suite. Alors, c'est la cote PROD-5 et c'est le portrait agroenvironnemental des
entreprises porcines du Québec. Donc, vous pouvez le trouver sur le site de la Commission ou
dans les centres de consultation.

2825 Monsieur Yves Philie, producteur agricole. Bonsoir!

M. YVES PHILIE :

2830 Bonsoir, madame la présidente! Vous avez quasiment répondu à une de mes
questions.

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'ai fait ça?

2835 **M. YVES PHILIE :**

2840 Tantôt. Indirectement, sans le savoir. Je vais passer à la deuxième tout de suite. Quels
sont les effets appréhendés sur le sol et la pollution diffuse si on remplace tous les fertilisants
d'origine naturelle, les fumiers, par des engrais de synthèse? Toujours en considérant notre
climat, nous autres, sur la Montérégie Ouest.

LA PRÉSIDENTE :

2845 Monsieur Sanfaçon, avons-nous avec nous un spécialiste qui pourrait nous expliquer
ça?

M. DENIS SANFAÇON :

2850 Nous allons vérifier, parce que la question est assez spécifique. Peut-être que monsieur
René Mongeau pourrait répondre à la question.

LA PRÉSIDENTE :

2855 Monsieur Mongeau.

M. DENIS SANFAÇON :

2860 Si vous permettez, madame la présidente, peut-être répéter la question. Je ne voudrais
pas surprendre mon collègue en la lui passant.

LA PRÉSIDENTE :

2865 Alors, quels seraient les effets de substituer tous les engrais provenant de déjections animales par des engrais chimiques, finalement, ou minéraux. Et les effets sur la pollution diffuse.

M. RENÉ MONGEAU :

2870 Bonsoir, madame la présidente! Bonsoir, messieurs les commissaires! Je pense qu'on a un peu répondu préalablement en mentionnant l'importance de la matière organique dans nos sols, de sorte que si on remplaçait tous nos engrais par des fertilisants minéraux, on perdrait cette vie microbienne, en tout cas, on ne la favoriserait pas, et la vie microbienne des sols est un facteur important pour aller chercher la portion minérale dans la matière organique.

2875 Donc, on aurait une matière organique qui serait moins disponible. Elle pourrait être là, si on comparait, par exemple, dans une production de maïs, on aurait une portion de matière organique importante, mais on aurait une disponibilité, une vie microbienne ralentie, de sorte qu'on ne profiterait pas de la meilleure façon de cette matière organique là.

2880 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

2885 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce que ça veut dire qu'à tout prendre, un fumier est préférable qu'un engrais chimique, par exemple?

2890 **M. RENÉ MONGEAU :**

Bien, l'engrais organique a les éléments fertilisants de base qu'on utilise pour nos cultures; qu'on parle d'azote, de phosphore et d'autres minéraux, ils sont là. Donc, qu'on ait une source d'engrais de synthèse ou d'engrais organiques, ce sont les mêmes éléments.

2895 Par contre, comme on disait, en ajoutant la portion microbienne, qui nous permet d'améliorer la qualité et la disponibilité de la matière organique, on vient changer plutôt ce rapport-là.

2900 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Est-ce qu'on a toujours pensé ça dans le monde de l'agronomie?

M. RENÉ MONGEAU :

2905 Bien, le *toujours*, je n'ai pas participé.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pour être astucieux comme ça, vous devez être jeune!

2910

M. RENÉ MONGEAU :

Mais, disons que dans ma courte vie et dans les lectures que j'en ai faites, c'est ce que j'en ai compris.

2915

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

2920

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

On parle de substituer totalement aux engrais minéraux des engrais organiques. Mais est-ce qu'il n'y a pas, dans un objectif comme celui-là, un peu de raccourci?

2925

En ce sens que les plantes ont besoin de fertilisants dans une certaine proportion. Si on cultive, par exemple, du maïs, le maïs va nécessiter une telle proportion de phosphore, une telle proportion d'azote, une telle proportion de potassium.

2930

Et, d'autre part, les déjections animales contiennent des proportions de l'un et l'autre des fertilisants qui ne sont pas basées sur les besoins des plantes. Un porc, il ne fait pas des déjections en fonction de ce qu'a besoin une plante de maïs.

2935

Alors, on sait qu'en passant d'une norme azote à une norme phosphore, on s'est dit: on va le faire, parce que si on a la norme azote, on va avoir assez d'azote, par exemple, pour le maïs mais trop de phosphore, tandis qu'en allant sur la norme phosphore, on va avoir pas plus de phosphore que la plante en a besoin, mais on va avoir moins d'azote, par ailleurs, que la plante en a besoin.

2940

Donc, est-ce qu'on ne peut pas dire qu'une combinaison d'engrais minéraux et d'engrais organiques est une réalité qu'il est difficile de dépasser dans un plan de fertilisation bien balancé?

LA PRÉSIDENTE :

2945

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

2950 Merci, madame la présidente. Je ne pense pas avoir mentionné le terme *totalem*
dans ce que je disais tout à l'heure, ni auparavant. Quand on parle de fumier, lisier, on parle
d'utilisation prioritaire, mais, évidemment, ça a les limites que comporte son ratio azote-
phosphore, évidemment, qui, lui, ne peut pas être ajusté aux besoins des plantes.

2955 Donc, il va toujours y avoir un engrais qui va devoir probablement être ajouté pour
compenser ce manque-là dans l'un ou l'autre des éléments, qui ne pourrait pas être fait
directement en utilisant fumier, lisier.

2960 Mais on parle toujours, quand on parle de substituer, c'est qu'il y a, à l'heure actuelle,
des sols qui ne reçoivent pas de fumier, lisier, qui reçoivent des engrais minéraux. Et, c'est
dans ce sens-là que, prioritairement, on pense qu'on devrait d'abord utiliser les fumier, lisier,
parce que le sol va y gagner, d'une part. Et, évidemment, à faire les ajustements en fonction
des prélèvements des plantes en utilisant la facilité d'ajustement du ratio NPK que comporte
l'usage des engrais minéraux.

2965 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question, monsieur?

M. YVES PHILIE :

2970

Oui. Je peux en poser une deuxième?

LA PRÉSIDENTE :

2975

Bien oui. Vous en avez trouvé une deuxième?

M. YVES PHILIE :

2980

Oui. C'est pas les questions qui nous manquent.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2985

M. YVES PHILIE :

Si on reste dans le phosphore, le phosphore appliqué sur les sols, il provient de plusieurs activités. Quel est le rapport de phosphore dans les sols de la Montérégie Ouest provenant de nos productions, chacune, incluant les productions végétales.

2990

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est en rapport avec d'autres usages qui seraient faits par des non-agriculteurs?

2995

M. YVES PHILIE :

Non.

LA PRÉSIDENTE :

3000

Ou simplement l'agriculture.

M. YVES PHILIE :

3005

Toujours dans l'agriculture.

LA PRÉSIDENTE :

3010

Toujours dans l'agriculture. Donc, vous voulez connaître les proportions de phosphore qui proviennent...

M. YVES PHILIE :

3015 Selon les productions qu'on peut faire. Y compris les végétales. Ça fait que si on s'en va, mettons, dans le brocoli ou dans les radis ou oignons, puis autant qu'on peut aller dans les céréales.

LA PRÉSIDENTE :

3020 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3025 Merci, madame la présidente. On pourrait effectivement, par un calcul théorique en fonction du nombre d'animaux, des différentes espèces, évaluer la portion de phosphore produit par ces animaux-là par rapport au total du phosphore produit par l'ensemble des animaux du cheptel de la région. C'est-à-dire, par exemple, on calcule le nombre de porcs, puis on sait le rejet moyen d'un porc, etc. On calcule le nombre de bovins, on sait le rejet moyen d'un bovin. Et on pourrait, sur une base annuelle dire: bien, sur l'ensemble des fumiers, lisiers produits
3030 dans la région, voici la proportion de phosphore qui vient d'une espèce par rapport à une autre. Mais je n'ai pas l'information et elle n'a pas été faite, à ma connaissance.

M. YVES PHILIE :

3035 On peut y aller aussi par production végétale. Comme le maïs, il produit, lui aussi. Il en demande et il en donne. Ça fait qu'avoir ces provenances-là pour savoir en même temps, être capable de calibrer sur nos sols avec les productions qu'on fait.

LA PRÉSIDENTE :

3040 Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3045 Merci, madame la présidente. J'imagine qu'on fait référence à quand on coupe le maïs ou toute autre plante, dépendant de ce qu'on coupe puis de ce qu'on laisse, on va laisser, effectivement, une portion du prélèvement que la plante va avoir fait pour atteindre sa croissance dans le sol, puisqu'on va laisser le système racinaire, on va laisser un bout de tige, etc.

3050 Mais je ne suis pas en mesure d'évaluer par coeur ce que ça peut représenter comme apport additionnel d'éléments. Mais ces choses-là sont prises en compte dans la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation, quand l'agronome fait son plan de fertilisation et calcule les apports de toutes natures.

3055

LA PRÉSIDENTE :

Mais ça serait un calcul qui serait difficile à faire pour une région? Je vous pose la question. Est-ce que ça serait faisable?

3060

M. DENIS SANFAÇON :

J'imagine que c'est possible. Il faudrait probablement estimer, en termes de pratique de récolte ou de pratique de laisser des résidus. J'imagine que ces choses-là seraient possibles, mais je ne peux pas m'avancer plus que ça.

3065

LA PRÉSIDENTE :

Mais, en tout cas, vous n'avez pas l'information.

3070

Monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci, madame la présidente. Je voulais juste savoir, moi, si ça avait été fait. Y a-t-il des études expérimentales, classiques, là-dedans, on dit: oui, il y a telle étude qui a démontré ça. Il y a X années, à propos de ce que monsieur évoque, les brocolis, puis les... bon. Est-ce qu'on a quelque part une espèce de donnée de base d'une étude qui a été faite, qui serait connue dans la littérature? S'il n'y en a pas, il n'y en a pas. S'il y en a, bien...

3075

3080

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, on me dit qu'on sait ce que laissent les plantes en azote, mais, là, s'il y a des études plus loin que ça, il faudrait vérifier.

3085

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Correct.

3090

M. DENIS SANFAÇON :

Si vous le souhaitez, on peut le faire.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3095 Sur ce plan-là, justement, est-ce qu'il n'y a pas un élément qu'on ne peut définitivement
pas évaluer. Si on parle d'apport sur le territoire, par exemple, d'azote ou de phosphore de telle
et telle source, il y a l'apport des engrais minéraux. Les engrais minéraux, on sait qu'est-ce
3100 qu'on achète au Québec globalement. Mais combien est utilisé dans chacune des régions
agronomiques, précises, de l'ensemble du territoire, à ma connaissance, on n'a pas ces
données-là.

Je pense qu'il n'y a pas de système qui nous permet de dire X millions de kilogrammes
de phosphore qui a été importé sous forme d'engrais minéraux, combien a été mis dans le sol
de Lanaudière, de Montérégie, du Centre-du-Québec. Je pense qu'on n'a pas ces données-là.
3105 Est-ce que je me trompe?

M. DENIS SANFAÇON :

Madame la présidente, il n'y a pas de système qui permette, effectivement, de savoir
3110 où vont chacun des engrais minéraux, sinon de consulter l'ensemble des plans de fertilisation,
d'une part.

D'autre part, l'autre source d'information, à ma connaissance, c'est celle qui a déjà été
faite en 1998, c'est-à-dire le portrait agroenvironnemental où, là, les entreprises qui ont
3115 participé au portrait, on a pu demander et vérifier, avec les factures, les quantités d'engrais
minéraux sur chacune de ces entreprises-là.

Maintenant, le portrait agroenvironnemental date de 1998 et il y a un horizon de reprise
de ce portrait-là qui se profile, celui de 2003 à 2004. Alors, lorsqu'on refera le portrait
3120 agroenvironnemental, c'est le genre d'information qu'il nous sera possible d'aller chercher,
comme ça a été possible la première fois.

LA PRÉSIDENTE :

3125 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Monsieur Sanfaçon, je suppose que pour le phosphore, comme il n'y a pas de fixation
3130 de phosphore, comme on l'a avec l'azote, j'ai l'impression qu'une solution assez facile à la
question, c'est simplement les prélèvements par la plante qui se trouvent à être en question.
Parce qu'il n'y a pas autre chose.

M. DENIS SANFAÇON :

3135

Exactement. Vous avez raison. L'exportation, c'est le seul qu'on connaisse. Au niveau des résidus, on parle essentiellement d'azote.

LA PRÉSIDENTE :

3140

Ça répond à votre question, monsieur?

M. YVES PHILIE :

3145

Oui, madame. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3150

Merci beaucoup.
Monsieur Stéphane Bisailon, qui est agriculteur.

M. STÉPHANE BISAILLON :

3155

Bonjour, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3160

M. STÉPHANE BISAILLON :

3165

Compte tenu que les producteurs agricoles sont les principaux propriétaires des boisés en Montérégie Ouest, puis qu'il y a beaucoup de discussions qui parlent de protéger les boisés, j'aimerais savoir s'il y a des programmes qui sont prévus pour que le coût de conservation de ces boisés soit assuré par la collectivité, puisqu'il s'agit alors d'un choix de société de conserver ces boisés-là.

LA PRÉSIDENTE :

3170

J'imagine qu'on aurait besoin de monsieur Maurice Roy du ministère des Ressources naturelles et il n'est pas présent. Ce que l'on pourrait faire, c'est prendre votre question en note, puis on va lui parler demain au téléphone, puis on va essayer d'avoir une réponse de sa part. D'accord?

3175 **M. STÉPHANE BISAILLON :**

D'accord. Merci.

3180 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Monsieur Jean-Paul Roulin, qui est producteur.

3185 **M. JEAN-PAUL ROULIN :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

3190 Bonsoir!

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3195 Moi, ma question s'adresserait au directeur de la santé publique. Je voudrais savoir s'ils ont étudié les effets psychologiques qu'avaient, sur un producteur de porc et un producteur agricole, le harcèlement et l'acharnement de certains groupes environnementaux.

LA PRÉSIDENTE :

3200 Tout le monde sourit, tout le monde vous comprend. S'il vous plaît, pas de manifestation. Je vous demanderais de ne pas manifester. On essaie d'éviter les manifestations dans les salles d'audience du BAPE. J'aimerais que tout le monde respecte la règle.

3205 Vous demandez s'il y a des études de faites sur le harcèlement, ça, j'ai compris, des producteurs, mais...

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3210 Oui. Je voudrais savoir si la Santé publique se sont préoccupés des effets psychologiques sur les producteurs, que ce soit porcins ou tout autre producteur agricole.

LA PRÉSIDENTE :

3215 Du harcèlement qui est exercé par les citoyens.

M. JEAN-PAUL ROULIN :

Oui. Par tous les citoyens. Bien, pas tous les citoyens. Certains citoyens.

3220 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Jacques?

M. LOUIS JACQUES :

3225

On n'a pas fait d'étude pour documenter le nombre de cas de harcèlement chez les producteurs, ni plus chez les citoyens. Mais on a des informations anecdotiques, à tout le moins dans un cas, un territoire de la Montérégie, où autant les citoyens que les élus municipaux et que certains producteurs ont été victimes de toutes sortes d'intimidation...

3230

M. JEAN-PAUL ROULIN :

Même jusque des menaces de mort.

3235 **M. LOUIS JACQUES :**

... de harcèlement, etc. Donc, c'est arrivé, effectivement, dans le cas où il y a vraiment eu un problème de conflit social important dû à l'arrivée de nouvelles porcheries. Donc, finalement, un peu tout le monde a été victime du conflit social que ça a engendré. Je ne peux pas vous dire s'il y en avait davantage d'un côté, mais j'imagine qu'il y en avait davantage du point de vue des citoyens, puisqu'il y a moins de producteurs agricoles que de citoyens comme tel.

3240

Et il y a eu, effectivement, au niveau du CLSC, une demande importante d'aide. Plusieurs dizaines de personnes qui ont demandé de participer à des activités, des séances qu'on appelle en anglais de *debriefing* pour essayer de ventiler, si on peut dire, le stress important qu'a généré le conflit social important dans ce territoire-là. C'est quelque chose qui a été observé dans d'autres régions.

3245

3250 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous avez dû tenir plusieurs séances de *debriefing* pour essayer de calmer.

M. LOUIS JACQUES :

3255

Oui. En fait, ce n'est pas nous spécifiquement, c'est les intervenants du CLSC qui ont organisé ça. Et, effectivement, il y avait un état vraiment de stress aigu, très important, vécu par beaucoup de citoyens.

3260

LA PRÉSIDENTE :

Tant chez les producteurs que chez les citoyens.

M. LOUIS JACQUES :

3265

Oui, chez certains. En fait, les quelques producteurs qui étaient visés, et chez les citoyens, et quelques élus aussi.

LA PRÉSIDENTE :

3270

Et, ce stress, il est associé à quoi? Il est associé à l'arrivée de la porcherie? Il est associé aux craintes qu'on peut avoir quant aux odeurs qui vont émaner de la production porcine? Il est associé à quoi exactement? Est-ce qu'il y a des facteurs prédominants?

3275

M. LOUIS JACQUES :

Il est associé aux appréhensions qui sont soulevées par la venue des porcheries. Il est associé aussi en partie au processus, dans la façon dont ces projets ont été amenés et à l'information qui a été perçue comme étant très manquante par plusieurs personnes. Et, il est associé au débat et aux invectives que les gens peuvent se faire de part et d'autre. Et, donc, il y a progressivement une rupture des contacts sociaux. Et comme ce sont des milieux assez petits, où tout le monde se connaît, les milieux ruraux, bien, ça engendre inévitablement des chicanes entre gens et, bien sûr, ça cause un climat qui perdure et qui même s'aggrave, la communication, évidemment, étant de plus en plus réduite.

3285

Donc, il y a des cas de violence verbale qui se manifestent. Et tout ceci, donc, tous ces éléments-là contribuent à affecter sérieusement l'état mental, psychologique et même physique, parce qu'il y a un lien très étroit entre le stress que l'on peut vivre et les problèmes physiques qu'on peut avoir conséquemment à cause de ça.

3290

Donc, on dit d'ailleurs dans quelques cas, que les impacts psychosociaux de la venue de porcherie ont engendré davantage de dommages que...

LA PRÉSIDENTE :

3295

Les impacts sur la santé.

M. LOUIS JACQUES :

3300

... que les impacts directs, disons, de la présence des contaminants. Ce qui n'empêche pas que dans certains cas, effectivement, les contaminants aussi perturbent la santé. Mais disons que de façon indirecte, à cause du climat social très perturbé, ça peut avoir des impacts sur la santé qui sont directs et indirects, qui sont relativement importants.

3305

LA PRÉSIDENTE :

C'est ce que vous soulevez, d'ailleurs, dans le portrait régional que vous avez fait de la région, les impacts psychosociaux que peut engendrer la venue de porcheries.

3310

M. LOUIS JACQUES :

Il y a des études qui ont été réalisées à différents endroits, un petit peu au Québec, aux États-Unis entre autres, sur les impacts de ces conflits-là et on observe à peu près toujours les mêmes choses.

3315

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchamp.

3320

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3325

Oui. D'une manière spécifique sur les producteurs, avez-vous des données que vous êtes capable de contre-distinguer du reste de la population? Avez-vous des cohortes que vous avez suivies, par exemple, en termes de dépression ou en termes de suicide, ou en termes de conflits familiaux graves? Est-ce que vous avez des données là-dessus?

Ce que vous dites, vous, au fond peut s'attribuer pour les deux camps qui s'opposent. Est-ce que d'une manière spécifique, sur les producteurs, vous avez des données précises?

3330

M. LOUIS JACQUES :

3335

Non. En tout cas, à ma connaissance, je ne connais pas de données précises sur les conflits associés à ça. Dans un autre contexte, mais pas relié, disons, aux conflits sociaux de l'implantation des porcheries, il y a déjà des études qui ont été faites sur le stress vécu par les cultivateurs dû à l'insécurité, disons, le climat, les difficultés de production, mais pas spécifiquement à cause des conflits.

3340 Par contre, il y a au moins une étude que j'ai en mémoire, qui a été faite chez les travailleurs de l'industrie agricole, associée aux odeurs. Mais ce n'était pas associé directement aux conflits, parce qu'ils n'étaient pas victimes de conflits.

LA PRÉSIDENTE :

3345 Vous avez une autre question, monsieur Roulin?

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3350 Oui. Je voudrais savoir, au niveau du gouvernement aussi, puisqu'on sait qu'en ce moment, le gouvernement s'occupe beaucoup du taxage à l'école, je voudrais savoir s'il peut faire quelque chose, à ce moment-là, pour le harcèlement, pour les jeunes, pour les enfants qui sont victimes d'harcèlement à l'école, les enfants des producteurs porcins.

LA PRÉSIDENTE :

3355 Les enfants des producteurs...

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3360 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... vivent des problèmes de harcèlement des enfants des résidants...

3365 **M. JEAN-PAUL ROULIN :**

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

3370 ... de la ruralité.

Monsieur Jacques?

3375 **M. LOUIS JACQUES :**

Effectivement, j'ai en mémoire une anecdote d'un cultivateur qui avait mentionné que ses enfants se faisaient lancer des noms qui n'étaient pas très jolis.

3380 Nous, on pense que dans le cas, entre autres, auquel je fais référence, on pense qu'il est très important de rétablir un certain climat social, et ça, ça passe inévitablement par la mise en commun des personnes, des représentants des différents organismes visés. Il faut qu'on retrouve un certain degré de dialogue, mais ça ne peut pas se faire n'importe comment. Ça doit se faire dans un certain cadre où il y a une certaine neutralité qui peut, disons, permettre
3385 progressivement ou contrôler, en tout cas, à un certain point le dialogue qui se fait entre les parties. En tout cas, c'est sûr que ça prend un rapprochement. C'est inévitable. Mais il faut le faire progressivement.

Puis la seule façon, aussi, c'est probablement en remettant sur la table les informations
3390 les plus objectives, les plus factuelles que l'on peut, pour permettre aux gens de comprendre vraiment quelle est la problématique, si problématique il y a. Et, à ce moment-là, on remet un discours un peu plus objectif. On met ensemble les gens autour d'une même réalité et non pas deux points de vue.

3395 Et, progressivement, on croit que c'est la seule façon que l'on peut ramener un peu plus de calme dans le climat social et faire en sorte que, progressivement, les gens vont éviter ces choses-là.

Mais on n'a pas prévu, à ma connaissance, je ne connais pas de programme spécifique
3400 qui vise les enfants en milieu scolaire pour prévenir ce genre de situation-là. Je ne sais pas si on devrait y venir, mais je pense que si ça vise quelques enfants, je pense que ça doit être possible d'intervenir dans le milieu scolaire pour ces cas-là.

3405 **LA PRÉSIDENTE :**

Dans le fond, vous manifestez l'intérêt qui est qu'un dialogue s'établisse. Est-ce que ça ne devrait pas se faire beaucoup plus en amont? Avant que le projet soit implanté, mais dans les phases où on va décider d'implanter un projet dans une région, est-ce qu'on ne devrait pas, malgré sa petite taille, établir un dialogue dès lors entre la population et les promoteurs, et la
3410 municipalité?

M. LOUIS JACQUES :

Oui, vous avez tout à fait raison. Il y a des auteurs, Aubin et Forget, entre autres, qui
3415 ont travaillé sur la cohabitation en milieu social, qui ont bien identifié les facteurs et les conditions qui favorisent l'émergence de conflits sociaux, et qui suggèrent des moyens, des pistes pour prévenir l'aggravation de ces problèmes-là.

3420 Il est évident que si, au départ, on a un climat un peu plus de transparence et d'ouverture à transmettre l'information et d'assurer que les citoyens ont accès à une information la plus juste possible, on prévient probablement beaucoup de ces problèmes-là.

3425 Bon, malheureusement, dans les cas où on est, on se retrouve à essayer d'intervenir, disons sur le plan curatif, essayer de réparer les pots cassés. C'est beaucoup plus difficile, puis ça va être beaucoup plus complexe. Mais vous avez tout à fait raison, l'idéal, c'est vraiment de prévenir ça.

3430 D'ailleurs, il y a des situations où on a constaté que l'implantation de porcherie s'est faite de façon harmonieuse et justement, dans ces cas-là, les auteurs dont je vous mentionnais les noms ont identifié justement que c'était des cas où il y avait eu un meilleur processus d'implantation, une meilleure communication, une meilleure transparence, etc.

3435 Donc, il faudrait rendre ça plus systématique et, effectivement, faire en sorte que lorsque s'implantent des porcheries – on aura peut-être le temps de préparer le terrain après le moratoire – que ça se fasse de façon plus claire, plus harmonieuse pour éviter ces situations-là, surtout dans les communautés qui n'en avaient pas.

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3440 Est-ce que je pourrais vous dire que c'est pas forcément avant l'implantation. Ça peut être aussi après l'implantation. Vu que, moi, je suis déjà implanté depuis 94 et j'ai eu des attaques de certains citoyens.

LA PRÉSIDENTE :

3445 Donc, vous demandez à ce qu'il y ait une forme de dialogue qui s'installe, qui s'établisse...

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3450 Bien, j'aimerais beaucoup ça, moi, dialoguer avec certains, mais il y en a certains aussi qui sont très réticents. Ils préfèrent lire les journaux qui ne disent pas toujours la vérité.

LA PRÉSIDENTE :

3455 Vous avez fait votre commentaire, monsieur.

M. JEAN-PAUL ROULIN :

3460 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3465

Monsieur Louis Siouville.

M. LOUIS SIOUVILLE :

Bonsoir!

3470

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur!

3475

M. LOUIS SIOUVILLE :

Au Québec, j'ai entendu, il y a quelque temps, qu'il y a pas grand-chose qui évolue et, effectivement, dans les années 70, quand il y avait 6 millions de citoyens québécois, il y avait 6 millions de cochons. Là, le gouvernement du Québec, et comme par hasard du Parti Québécois, ont mis un moratoire pour les élevages sur fumier liquide. Et, encore ce soir, j'entends comme l'adjoint parlementaire, on fait la confusion entre fumier et lisier. J'ai entendu ça plusieurs fois, *fumier lisier*. Pourtant, c'est pas du tout la même chose. Au niveau amendement du sol, le fumier a une valeur; le lisier en a aucune.

3480

3485

Bon, ce n'est pas ça ma question. Il y avait 6 millions de cochons dans les années 75-80. Là, il y avait deux régions de concernées au Québec par les cochonneries. Aujourd'hui, c'est la province au grand complet qui est envahie par les porcheries et on nous dit qu'il y a 7 200 000 cochons produits au Québec par année.

3490

J'aimerais qu'on m'explique où sont passés les fermes qui produisaient les 6 millions de cochons dans les années 70? Elles sont tombées dans un trou noir? Ou le sol où étaient implantées ces porcheries-là est devenu complètement stérile, qu'il est absolument impossible d'élever des cochons sur ce terrain-là.

3495

Parce que, où ils sont passés? Il y avait 6 millions de cochons. On a répandu les porcheries à la grandeur de la province et il y a pas plus que 7 200 000 cochons produits. Il y a un mystère. Alors, j'aimerais que les spécialistes qui sont autour d'ici me répondent. Comment ça se fait? Que sont devenues les fermes qui produisaient les cochons dans les années 70?

3500

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Sanfaçon, quand on regarde l'évolution de la production porcine au Québec, est-ce qu'il y a des fermes qui ont disparu, d'autres qui sont arrivées? Qu'est-ce qui explique l'écart de 1 million de production entre ce qu'on observait? D'abord, peut-être rétablir les chiffres, s'ils ne sont pas tout à fait les bons. Et, par la suite, nous expliquer comment a progressé le nombre de fermes.

3505

M. DENIS SANFAÇON :

3510 Merci, madame la présidente. Je pense qu'on peut référer – et j'essaie de mettre la
main dessus – à la conférence de monsieur Michel Morrisset. Je pense qu'on avait les chiffres
sur l'évolution du nombre de porcs en inventaire et le nombre de porcs produits par année. Et,
dans les années 70, c'était loin de l'ordre des chiffres qui sont avancés puisque, selon
l'information que j'ai ici, en 95, c'était environ 5 millions de porcs qui étaient produits. Alors, on
3515 n'a pas régressé depuis ce temps-là.

M. LOUIS SIOUVILLE :

3520 J'ai dit entre 75 et 80. 95 ne m'intéresse pas, c'est là que l'invasion des cochons a
commencé.

M. DENIS SANFAÇON :

3525 En 1982, ça, c'est 4,7 millions produits; en 1983, 4,5; en 1984, 4,76; et je peux
continuer comme ça jusqu'à 7,1 en 2001. Le nombre de porcs produits.

LA PRÉSIDENTE :

3530 Monsieur, vous vous adressez à moi, s'il vous plaît. Vous voulez savoir quoi?

M. LOUIS SIOUVILLE :

3535 Je voulais savoir entre 75 et 80. Parce que là, en 80, il y avait 6 millions d'habitants et
6 millions de cochons. En tout cas, c'est ce que l'information généralement à l'époque nous
véhiculait. Maintenant, on nous dit qu'il y avait 4 millions. Après 80. Donc, il s'est passé
quelque chose à cette période-là et j'aimerais savoir qu'est-ce qui s'est passé.

LA PRÉSIDENTE :

3540 Avez-vous une donnée de 79 ou 80?

M. DENIS SANFAÇON :

3545 Madame la présidente, dans la conférence donnée par monsieur Michel Morrisset, sans
avoir le chiffre, on a la courbe, et on peut voir qu'en 1971, on était à moins de 2 millions; et que
cette courbe-là, en 75, est environ 2,4 et je m'excuse de l'approximation...

LA PRÉSIDENTE :

3550 Et, en 80?

M. DENIS SANFAÇON :

3555 En 80, 4,5, il y a eu une augmentation de 77 à 80. C'est resté stable de 80 jusqu'à 94-95, approximativement, où, là, il y a une croissance qui fait que c'est passé d'environ 4,7 à 7,1 millions de porcs produits en 2001.

LA PRÉSIDENTE :

3560 Donc, les données fournies par monsieur Morrisset, qui est du GREPA, c'est bien ça, de l'Université Laval.

M. DENIS SANFAÇON :

3565 Ce sont les données fournies par le professeur Michel Morrisset du GREPA de l'Université Laval.

M. LOUIS SIOUVILLE :

3570 Bon, alors, je prends vos réponses pour vraies. J'étais à l'Université Laval en 80 et c'est les chiffres de 6 millions qui ont été véhiculés pendant deux ans. Bon, sans doute qu'à l'Université Laval, on enseignait des erreurs et qu'on les a corrigées depuis.

3575 Maintenant, je suis de Saint-Cyprien-de-Napierville, que les municipalités ont suggéré, aux environs, de transformer en Saint-Cyprien-sur-lisier. Et, au moment où on a discuté de l'implantation de la première porcherie – parce que maintenant, on est rendu à douze ou aux environs – on nous disait que: *Ah! C'est bon. On a un marché garanti. On va vendre les cochons à la Chine.+ Un marché garanti, la Chine.

3580 Ce qui m'étonnait, et je revenais d'Afrique et, en Afrique, je mangeais du cochon chinois. J'ai rien dit parce que peut-être qu'il y avait une raison spéciale pour qu'ils expédient du cochon en Afrique.

3585 Mais, par la suite, dans un journal agricole – de machinerie, je précise – ils disaient que la Chine avait, possédait la moitié des cochons du monde. C'est vrai que la Chine a le quart de la population du monde. Mais ils ont la moitié des cochons du monde. Donc, ils produisent largement pour leur population. Il y a 1,5 milliard de Musulmans et de Juifs. Eux autres, non plus, ils ne consommeront pas beaucoup de notre cochon. L'Europe, au grand complet, est en surproduction de cochons.

3590 Alors, j'aimerais savoir à qui on va exporter les cochons?

LA PRÉSIDENTE :

3595 Alors, c'est d'abord principalement aux États-Unis.

M. LOUIS SIOUVILLE :

3600 Et, jusqu'à quel montant le gouvernement du Québec est prêt à perdre, à sacrifier de son budget pour payer les subventions sur le cochon et sur le maïs pour nourrir les cochons?

LA PRÉSIDENTE :

3605 Monsieur Sanfaçon, les principaux marchés d'exportation du porc sont les États-Unis, d'abord, le Japon, ensuite?

M. DENIS SANFAÇON :

3610 Merci, madame la présidente. Les principaux marchés d'exportation du porc québécois sont les États-Unis...

LA PRÉSIDENTE :

3615 Quel pourcentage? Peut-être donner une proportion là de la valeur des ventes?

M. DENIS SANFAÇON :

3620 En valeur, c'est 500,6 M\$ sur un total de 829 M\$, en 2001. Donc, c'est un peu plus de la moitié. Le deuxième, c'est le Japon, à 165,9 M\$; le troisième, l'Australie, à 29,7 M\$; la Russie, 28,2 M\$; Hong Kong, 11,2 M\$; Nouvelle-Zélande, 11 M\$; et, ainsi de suite. Corée du Sud, 16 M\$; Cuba, 13 M\$; Pologne, 10 M\$; Mexique, 5 M\$; autres, 37 M\$. Pour un total de 829 M\$.

3625 Deuxième information. La Chine produit en 2001 – c'est en millier de tonnes, équivalents poids carcasses X 43 200 milliers de tonnes. Donc, 43 200 000 tonnes de porc sur un total de 84 314 000. Donc, environ la moitié. C'est pour consommation domestique.

M. LOUIS SIOUVILLE :

3630 J'entends bien que les Chinois en mangent une partie de leurs cochons. Mais ça m'étonne que les États-Unis ne produisent pas suffisamment de cochons. Et, dans l'article de *La Terre de Chez Nous* de la semaine dernière, on parlait que le marché commun augmente sa production de cochon. C'est parce qu'ils viennent de faire rentrer dans le marché commun la Pologne et un autre pays – je ne me rappelle plus lequel – qui produisent beaucoup de cochons,
3635 3.5 % des cochons d'exportation. Et, le Canada perd un marché. Le Canada exporte du

cochon en Pologne qui en réexporte. Comme les États-Unis doivent en importer du Canada et le réexporter. Mais, au bout du compte, c'est le gouvernement du Québec qui va être obligé de les payer, ces cochons-là.

3640 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on suit la destination des carcasses de porc ou des pièces de porc qui sont exportées aux États-Unis ou ailleurs?

3645 **M. DENIS SANFAÇON :**

3650 Madame la présidente, il ne faut pas s'étonner que l'on retrouve au Québec du porc américain et que l'on retrouve aux États-Unis du porc québécois. Et, on retrouve même du porc danois au Québec. Rappelons qu'il y a une chaîne qui fait des côtes levées, qui importe ses côtes levées du Danemark, au même titre que le Québec exporte des épaules de porc ou d'autres parties vers d'autres pays. Et, c'est un marché ouvert. Et les acheteurs, qui sont les grandes bannières, choisissent parmi leurs fournisseurs potentiels là où ils vont prendre le porc.

3655 Sur les tablettes du Québec, la viande fraîche est essentiellement québécoise. Maintenant, on peut retrouver des longes de porc américaines. Alors, c'est un exemple. Et, c'est la même chose ailleurs. Donc, les États-Unis qui produisent 100 millions de porcs par année en importent du Québec et en exportent à l'extérieur, aussi.

3660 **LA PRÉSIDENTE :**

Il y a une autre partie à la question de monsieur, qui est à l'effet qu'on se trouve à subventionner cette production qu'on exporte.

M. DENIS SANFAÇON :

3665

Merci, madame la présidente. D'abord, on n'exporte pas de porc vivant. Je pense que ça, il faut le rappeler. Donc, les porcs qui sont exportés, c'est des porcs transformés, donc abattus ici, transformés et souvent en pièces, en parties. Par exemple, on a déjà mentionné l'exemple des épaules qui trouvent moins preneurs ici et qu'on exporte davantage. L'aide à laquelle on fait référence souvent est celle de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles qui est versée aux producteurs agricoles pour les porcs qui sont produits ici, peu importe le marché ou la destination de ces porcs-là.

3670

LA PRÉSIDENTE :

3675

Et, monsieur Robitaille, l'assurance-stabilisation des revenus agricoles ne profite aux producteurs que dans la mesure où le prix du marché est inférieur au coût de production que vous reprenez dans votre modèle.

3680

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Effectivement, madame la présidente. Dans le cadre des programmes d'assurance-stabilisation, le mot le dit, c'est un programme d'assurance qui est partagé entre les producteurs et le gouvernement du Québec via La Financière agricole maintenant. Donc, le tiers de la prime est assumé par le producteur et les deux tiers par La Financière.

3685

Ce qu'on peut dire, quand on fait une moyenne historique des revenus du marché versus sur le revenu total, donc le revenu stabilisé, si on fait une moyenne des sept dernières années, on observe que 95 % du revenu provient des revenus du marché. Alors, l'aide ou le programme d'assurance-stabilisation joue un rôle pour à peine 5 % dans la production porcine.

3690

Et, c'est un programme d'assurance-stabilisation, on l'a déjà rappelé à la Commission, qui avait comme objectif d'assurer une parité de revenus entre les gens du milieu agricole et le salaire d'un ouvrier spécialisé. Et, si on remonte dans les années 70, quand on a mis en place les différents programmes d'assurance-stabilisation, qui sont des programmes universels, et qui s'appliquent à plusieurs productions et non seulement à la production porcine et à la production de maïs.

3695

LA PRÉSIDENTE :

3700

Monsieur Sanfaçon.

M. DENIS SANFAÇON :

3705 Merci, madame la présidente. En regard de l'affirmation à l'effet que le lisier pourrait rendre les sols stériles, je voudrais juste peut-être rappeler, à Saint-Hyacinthe, nous avons eu le plaisir d'avoir monsieur Marcel Giroux de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement, et c'est une question à laquelle il a répondu à ce moment-là.

3710 Et, en faisant référence au chercheur Denis Côté qui a présenté au colloque du Lac Champlain, *25 années d'essai de longue durée*, sur la qualité des sols soumis à des lisiers, et dont la conclusion était qu'il n'y était pas montré de forme de dégradation. Alors, c'est dans les verbatims de la soirée du 17 décembre 2002.

3715 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci pour l'information.

 Monsieur Beauchamp.

3720 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

 Monsieur Robitaille, si dans La Financière, un tiers est payé par le producteur, il reste qu'il y en a deux tiers qui sont payés par le gouvernement. Ça peut être considéré comme l'équivalent d'une subvention, ces deux tiers de l'assurance. Quand je prends une assurance
3725 pour ma maison, le gouvernement ne me paye pas la moitié ou les deux tiers de mon assurance. Alors, j'imagine que s'il y a une prime qui est partagée aux deux tiers par le gouvernement et au tiers par l'individu, le deux tiers du gouvernement correspond à une forme d'aide.

3730 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

 C'est une forme d'aide financière, au même titre que d'autres aides financières qui existent au milieu agricole ou dans d'autres milieux industriels, culturels et autres.

3735 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

 Et, sur l'ensemble de la production, elle représente quoi, cette aide-là? Vous avez parlé de 95 % qui vient du marché. Mais est-ce que c'est une moyenne historique à long terme?

3740 **M. CLAUDE ROBITAILLE :**

 C'est une moyenne de sept ans, ça, 95 %.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3745

De sept ans.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3750

Et, si on peut donner quelques informations...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

3755

Est-ce que La Financière a de gros capitaux d'accumulés? Êtes-vous très riche? Avez-vous une grosse réserve?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3760

Alors, l'objectif, c'est que les fonds soient en équilibre. Alors, pendant les années plus difficiles, souvent on est en déficit dans ce fonds d'assurance-là. Mais chaque fonds est indépendant l'un de l'autre. Donc, on ne peut pas dire, exemple, si dans le fonds d'assurance du maïs, on a des surplus, les utiliser pour couvrir le déficit du fonds dans le porc. Chaque fonds est autonome. Et, avec les actuaires, quand on établit la prime qui est partagée entre l'entreprise agricole et La Financière, c'est toujours dans un objectif d'atteindre l'équilibre au niveau du fonds.

3765

3770

Dans la présentation que j'avais faite à la Commission sur les différents produits, on avait présenté un graphique où on voyait évoluer le fonds puis, dans les deux dernières années, le fonds s'est grandement amélioré parce qu'il n'y a pas eu de compensation de versée en 2000 et 2001. Et on a, cette année, des avances qui ont été versées pour l'année 2002-2003. En fait, ça fait deux ans qu'on n'en avait pas versé du tout. Et, là, cette année, il y a des sommes qui sont avancées dans le cadre du programme. Et, quand on regarde le cycle du porc, c'est un peu l'historique qu'on observe.

3775

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3780

Est-ce que vous avez sous la main, ici, je sais que ça existe à La Financière, l'équivalent de la donnée que vous nous citez pour le porc, à l'effet que 95 % du revenu du secteur porcin provient du marché et 5 % de l'assurance-stabilisation, avez-vous la donnée équivalente pour le secteur bovin et le secteur ovin, en particulier, c'est-à-dire l'élevage des moutons?

3785

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3790 C'est des informations qui sont disponibles, mais je ne les ai pas avec moi, ce soir. On va faire les vérifications.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

3795 Pourriez-vous nous les déposer?

M. CLAUDE ROBITAILLE :

Avec plaisir.

3800 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3805 Ça va, monsieur Siouville?

M. LOUIS SIOUVILLE :

3810 Une petite observation. Il a dit que j'ai dit que le lisier stérilisait la terre. Non, ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit que pour une raison ou pour une autre, il était impossible de faire l'élevage du cochon. Or, dans les années 80, encore, auprès de Saint-Anselme en Beauce, il y avait des puits où on pompait que du lisier de porc, un puits à forage de 80 pieds. Or, si on n'a plus que du lisier de porc pour abreuver des cochons, ça va pas. Donc, pour un.

3815 Et, pour l'explication des subventions qu'il y a seulement que 5 % du budget, c'est vrai. Mais, malgré le moratoire, toutes les demandes de porcherie ont été autorisées à construction, qu'on a autorisées au Témiscamingue plus de 20 000 cochons, qu'on prend en considération un projet de 2 millions de cochons en Gaspésie, ça veut dire que quand on va produire 20 millions de cochons au Québec et que, dans l'Ouest du Canada, on lance des grands projets de porcherie aussi dans l'Ouest du Canada, quand on va produire les 20 ou 40 millions de cochons, une fois parti, au Québec, combien que chaque cochon va payer? Tout de suite, ça oscille autour de 120 \$ du cochon. Si on passe à 20 millions de cochons, ça va tomber à 20 \$ du cochon. C'est combien le prix stabilisé du cochon tout de suite? Ça doit être 180-200?

3825

LA PRÉSIDENTE :

Mais on peut faire bien des multiplications, comme ça, ou des règles de 3.

3830 **M. LOUIS SIOUVILLE :**

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3835

Mais on va vous donner l'information du prix stabilisé, là.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3840

Alors, le revenu stabilisé, la projection 2002-2003 est de 142,79 \$ par porc, qui est le revenu pour cette année. Pour l'année en cours.

LA PRÉSIDENTE :

3845

D'accord. Donc, dans la mesure où le prix du marché est inférieur à ce 142 \$, il y a une compensation qui est versée, qui représente l'écart entre le prix du marché et le coût ou le revenu stabilisé de 142 \$.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3850

Effectivement. Et, à titre d'information...

LA PRÉSIDENTE :

3855

Donc, on ne verse pas 142 \$ au producteur.

M. CLAUDE ROBITAILLE :

3860

Pas du tout. Parce que le prix du marché estimé, parce que quand on est en cours d'année, on essaie de voir l'évolution, le prix du marché moyen était aux environs de 127 \$, ce qui a permis, à ce moment-là, de faire une première avance en septembre 2002 de 8 \$ par porc mis en marché, et une deuxième, en décembre, de 1,75 \$. Et, normalement, il y aurait une troisième avance en avril pour un final en juillet 2003 quand on aura compilé toute l'information au 31 mars 2003, qui est l'année du programme 2002-2003 en production porcine, dans le porc à l'engrais.

3865

LA PRÉSIDENTE :

C'est bien.

3870

M. LOUIS SIOUVILLE :

Et, plus on augmente le nombre de cochons, plus le prix par cochon diminue. Là, on ne sait pas où on peut s'arrêter. Merci.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur.

3880

Alors, on va prendre une dernière intervenante pour ce soir. Puis je vous rappelle que les autres personnes pourront être appelées demain par ordre d'inscription au registre. Et, si vous n'êtes pas là demain après-midi, bien, je vous rappelle le soir par ordre d'inscription.

Alors, madame Sylvie Deschênes qui est productrice biologique. Bonsoir, madame!

3885

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Bonsoir! Étant donné la fatigue de tout le monde, est-ce que je peux recommencer demain à poser ma question?

3890

LA PRÉSIDENTE :

Si ça vous convient, on va arrêter maintenant.

3895

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

Oui. Je vais revenir demain. Je vais prendre la parole en commençant.

LA PRÉSIDENTE :

3900

C'est parfait.

Mme SYLVIE DESCHÊNES :

3905

Bonne soirée, tout le monde. Avec amour, de Saint-Valentin!

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, madame.

3910

Alors, nous ajournons et reprenons nos travaux demain après-midi à 13 h 30. À demain!

3915

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3920

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.